



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

---

**Secrétariat Général**  
**LS/KP/SC**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Monsieur Bernard COMBES :* « Bonsoir à toutes et à tous.

C'est un Conseil municipal consacré essentiellement au Débat d'Orientations Budgétaires.

Il y a quelques absents, certains pour raisons médicales. Ils seront excusés pour ces raisons-là. Les pouvoirs, les procurations sont donnés si nécessaire à qui de droit et pour qui de droit.

Je vais, tout de suite, vous proposer de désigner le secrétaire de séance, mais je crois qu'il est tout désigné, et vous demander si le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2022 correspond à vos attentes ou s'il y a des observations à faire.

Non ? Donc il est considéré comme adopté.

Nous allons passer au Débat d'Orientations Budgétaires.

Je rappelle que c'est un moment un peu institutionnel qui n'appellera pas de vote ensuite, mais il convient simplement de donner acte de cet exercice qui est obligatoire selon la loi de par l'importance de la Ville en nombre d'habitants.

Donc ce débat est obligatoire et nous permet de faire un état de la situation financière de la Ville et de ses orientations en terme d'investissements et de travail.

Pour cela, je vais laisser la parole à Pascal CAVITTE. Il va faire pour le mieux, comme il le fait toujours, et nous permettre d'avoir un débat éclairé puisque c'est l'objectif de ce soir. »

## **AFFAIRE A DELIBERER**

### **- PÔLE RESSOURCES**

### **FINANCES -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **1- Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

*Cf document ci-annexé*

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Pour moi c'est facile. C'est pour le budget que c'est plus compliqué.

Donc je vous propose d'engager ce Débat d'Orientations Budgétaires qui fait suite à la Commission ressources où sont représentées toutes les tendances de la municipalité au cours de laquelle sont examinés tous les aspects un peu techniques de ce budget de manière à pouvoir aller plus vite sur la séance plénière du Conseil Municipal.

Je voudrais remercier les services financiers et la Direction Générale de la Collectivité qui ont préparé, comme à l'accoutumée, un dossier qui est extrêmement complet, que vous avez reçu, à la fois dans le texte et dans les chiffres puisque vous avez des éléments de contexte et des éléments chiffrés qui sont extrêmement précis.

Je vous propose de mettre en avant quelques points principaux de l'élaboration du budget municipal 2023.

D'abord un contexte général que nous connaissons tous, qui est celui d'une inflation qui a atteint des sommets records liée à l'envolée des matières premières et donc des conditions financières qui sont de plus en plus difficiles pour les collectivités, comme pour les particuliers, et des taux d'intérêts qui remontent et qui impactent la vie quotidienne à la fois des Tullistes mais également celle de la Collectivité.

Dans ce contexte international, nous sommes dans la zone euro qui est la plus touchée.

Vous avez peut-être suivi le fait que la Banque Centrale Européenne a décidé, depuis quelques mois, de remonter les taux d'intérêts qui s'établissent aujourd'hui dans une fourchette autour de 2,75 – 3 %.

S'ajoute à cela une situation économique avec une activité qui a baissé par rapport à l'année dernière et une inflation qui a été de 5,2 % en 2022 contre 1,6 % en 2021, ce qui est une inflation record que l'on n'avait pas connu depuis de nombreuses années dans le pays, en sachant que nous sommes quand même en-dessous de l'inflation de la zone euro qui s'établit à 9 % et un taux de croissance pour 2022 qui est à 2,6 %.

Cette inflation est donc inférieure. Elle a été jugulée par un certain nombre de dispositifs de l'Etat.

Est-ce que ces dispositifs de l'Etat font qu'aujourd'hui les dotations aux collectivités sont moindres que ce que nous pourrions attendre ? Je ne sais pas, c'est une question politique que je pose.

Pour ce qui est de la Loi de Finances pour 2023, vous avez les éléments principaux qui ont guidé l'élaboration de notre budget dans le document qui vous a été joint.

Bien sûr je n'y reviens pas, on en a beaucoup parlé en Conseil Municipal. On est dans un contexte de crise énergétique et une inflation qui marque cette loi forcément et une prévision de croissance pour 2023 qui est toujours faible et un déficit public qui nous est annoncé comme se stabilisant. Mais en tout cas, une dette publique qui devrait se stabiliser mais qui atteint des records abyssaux et qui joue forcément sur ce que nous faisons au niveau local.

Les dispositions précises de cette Loi de finances qui nous concernent, c'est d'abord vous le savez la suppression de la CVAE, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

C'est une cotisation qui était assez jeune, qui avait été créée en 2010 au moment où la Taxe Professionnelle avait été supprimée. Elle avait été remplacée par ces deux cotisations, la CFE et la CET. Ce sont les fameux impôts de production que le Gouvernement souhaite baisser.

Il y a beaucoup de débats qui s'opposent autour de cela. On n'en a pas eu ici mais il y en a eu un petit peu à l'Agglomération qui est touchée également sur ce sujet.

En tout cas cette CVAE va être supprimée, tant mieux pour les Entreprises et tant pis pour les Collectivités qui vont quand même être compensées comme d'habitude à l'euro prêt, mais nous ne savons pas combien de temps cela va durer.

Et puis, une fois de plus, on a une limitation de l'autonomie des collectivités, ce qui nous pose problème.

La Dotation Globale de Fonctionnement pour toutes les collectivités devrait augmenter de 320 millions, ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en 2023 qui est annoncé avec une stagnation. Vous savez ce sont la DETR, la DSIL.

Il y a également la création du Fonds Vert qui est un Fonds fléché dans le cadre de la transition écologique.

Les critères d'éligibilité au Fonds Vert sont extrêmement précis sur la transition écologique. Nous y avons droit et nous avons d'ailleurs déposé deux dossiers qui concernent le dossier emblématique de l'ancien cinéma.

Ce que l'on appelle la péréquation verticale est affiché en hausse, donc avec un abondement de la DGF. On verra si c'est le cas puisque aujourd'hui nous n'avons pas les chiffres précis.

Ce que l'on peut dire quand même c'est que nous devrions avoir à Tulle une relative stagnation car elle est indexée à la population. Et si nous avons une augmentation de notre population, aux deux derniers recensements nous avons une stagnation cette fois qui devrait faire stagner la DGF.

On a beaucoup entendu parler des filets de sécurité qui concernent l'énergie et les dépenses énergétiques. Donc il y a un dispositif qui s'appelle le filet de sécurité auquel nous n'avons pas droit car il y a des conditions extrêmement draconiennes.

Il faut que l'épargne brute soit en baisse par rapport à la hausse du coût de l'énergie de 50 %.

Donc on avait anticipé. On a été, peut-être, de trop bons élèves mais en tout cas on n'y a pas droit.

Par contre, on a droit au dispositif de l'amortisseur électrique. Cela concerne les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros le Méga Watt, ce qui est beaucoup et c'est notre cas.

L'Etat prend en charge l'augmentation à hauteur de 50 % des surcoûts jusqu'à un prix plafond.

Nous sommes dans cette configuration-là, nous avons un marché avec le Syndicat Départemental d'Electricité et nous devrions avoir une prise en charge à hauteur de 250 000 euros.

On a beaucoup parlé, c'est un sujet épineux, de l'actualisation des valeurs locatives des habitations.

Vous savez, la valeur locative c'est le niveau annuel théorique qu'une propriété produirait si on la louait durant une année.

Cela fait des années que les pouvoirs successifs s'engagent à revoir les valeurs locatives. C'est un sujet épineux car cela veut dire qu'il y en a qui vont augmenter, d'autres qui vont baisser.

Elles sont injustes parce qu'elles ont été évaluées selon la valeur du marché en 1970 pour la plupart, mais en tout cas c'est trop épineux et c'est renvoyé à une date ultérieure. Donc, on n'aura pas d'augmentation de recettes liée à cette évaluation.

On n'aura pas de baisse non plus vous me direz.

Sur les autres dispositions, elles sont plus mineures.

La partie de l'Etat finançait l'apprentissage et dans les collectivités comme la nôtre c'est terminé.

Par contre, plutôt une bonne nouvelle, à savoir que nous sommes éligibles au Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement que nous faisons en régie et nous en faisons pas mal.

Localement, nous en parlons chaque année lors du débat d'Orientations Budgétaires et au moment du vote du budget, nous avons largement amélioré notre trajectoire financière, depuis 10 ans maintenant puisque nous avons limité notre endettement, nous avons fait des économies sur la section de fonctionnement pour compenser cette baisse de recettes de fonctionnement initiée par l'Etat depuis des années pour le redressement des comptes publics et nous avons également une politique, depuis une dizaine d'années maintenant, qui est très volontariste de désendettement afin de réduire notre encours.

Ça nous a permis de passer le COVID. Ça ne nous permet pas de passer la crise énergétique actuelle puisqu'on a d'abord eu des effets résiduels de la crise du COVID avec des baisses de produits de service.

Il y a également des mesures qui ont été prises dans l'intérêt des agents mais qui sont à la charge totale des collectivités telle que la revalorisation des salaires et, bien sûr, l'augmentation sans précédent du coût des fluides.

Nous avons, dans ce contexte, la section de fonctionnement qui est largement déséquilibrée, qui est perturbée, en tout cas, par le contexte actuel de cette crise énergétique.

Vous savez que nous contenions depuis plusieurs années à hauteur de 1% l'augmentation des charges à caractère général qui sont un peu le baromètre de la santé financière d'une collectivité et cette année nous ne pourrions pas le faire à cause de cette crise énergétique qui augmente fortement ces charges à caractère général.

Concernant les recettes de fonctionnement, les bases des impôts locaux sont, comme vous le savez, fixées par l'Etat. Les collectivités ne touchent pas aux impôts locaux mais l'Etat a procédé à une réévaluation des bases de 3,4% en 2022 et de 7,1% en 2023.

Ce qui fait que les Tullistes vont avoir des impôts locaux, en tout cas de la Taxe Foncière, qui va augmenter mais ce n'est pas liée à une politique municipale.

Ensuite, nos dépenses de fonctionnement vont augmenter fortement, je l'ai dit tout à l'heure, donc cela va évidemment dégrader notre capacité d'autofinancement et notre capacité à investir sans emprunter. Et comme on veut maintenir la trajectoire de l'emprunt, nous allons être obligés de revoir notre plan pluriannuel d'investissement.

En ce qui concerne les objectifs que nous avons pour ce budget 2023, nous devons contenir les charges de fonctionnement, bien sûr, engager une politique d'investissement dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique et nous avons déjà, en 2022, doublé les dépenses de maîtrise de la consommation énergétique au sein des services et nous allons poursuivre cette politique.

Autre élément de contexte dans lequel nous élaborons notre budget, c'est que nous changeons notre instruction comptable. C'est assez technique.

Il y a quelques mesures quand même qui vont faciliter la lecture, en tout cas du budget et son exécution, c'est, par exemple, la pluriannualité de certaines dépenses et la gestion des

dépenses imprévues. Cela veut dire qu'on peut passer d'un chapitre à un autre ou d'un compte à un autre dans des conditions qui sont extrêmement cadrées.

Sur le budget 2022, page n°7, on peut constater que ce budget était prévu à hauteur de 20 950 879 €. Je parle des dépenses de fonctionnement et donc les prévisions de sa réalisation sont à 18 518 575 €. Cela prouve bien que nous avons eu raison d'être extrêmement prudents sur ces dépenses de fonctionnement car cela va nous permettre de virer à l'investissement une partie de cet excédent qui va nous permettre de limiter l'endettement puisque vous allez voir que, cette année nous allons avoir une année exceptionnelle de dépenses d'investissement.

Ce n'est pas qu'on se met à investir des choses qui n'étaient pas prévues mais on a une conjonction d'éléments. Comme la fin des travaux du Musée, j'y reviendrai tout à l'heure, et puis des travaux qui doivent s'enchaîner. On ne peut pas faire le Musée sans réhabiliter et réaménager les places qui se trouvent autour.

Sur ces dépenses de fonctionnement, vous voyez que les dépenses les plus importantes sont celles liées à l'énergie et les prestations de service qui augmentent beaucoup.

Les charges de personnel sont à hauteur de 10 355 000 €. C'est lié à 3,5% d'augmentation du point d'indice. Cela faisait 170 000 € en 2022 et cela fera 350 000 € pour l'année 2023.

On a également les autres charges de gestion courante - chapitre 65 - : ce sont, en particulier, les subventions aux associations. Au titre de 2022 : 666 000 €. Il y a également ce que nous versons à la Caisse des Ecoles pour son fonctionnement. 247 000 € sont versés à la Restauration et 502 000 € au CCAS ce qui est une somme importante mais qui pourrait être beaucoup plus importante si la Directrice du CCAS, en particulier, et ses équipes n'allaient pas chercher des financements autres en répondant à de nombreux appels à projets, ce en quoi nous pouvons les remercier.

Nous avons également des contributions obligatoires que nous votons chaque année : 558 000 € pour l'Empreinte qui est une somme importante mais c'est un équipement de renommée. Et puis, il y a les différents postes tels que le Coiroux, l'OGEC et le FONJEP.

Les charges financières ont continué en 2022 leur décroissance. Ce sont les intérêts de la dette. C'est le fruit de notre désendettement que nous menons depuis 2014. C'est aussi lié, il faut bien le reconnaître, à l'abaissement des taux d'intérêt dans cette période ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Et puis, nous avons une charge exceptionnelle qui correspond au Budget Parkings. On le verra le budget du SPIC va beaucoup mieux en 2023. Mais en 2022 cela a été une année difficile et on a demandé l'autorisation à la DDFIP pour verser une subvention d'équilibre.

Les recettes de fonctionnement sur 2022 sont assez classiques. Au chapitre 70 – Produits des services - on a 1 756 000 €. Ce sont les recettes de stationnement, des remboursements de frais par la communauté d'agglomération ou des produits du CRD. Donc 830 000 € de Tulle Agglo contre 833 000 € en 2021, les recettes de stationnement repartent à la hausse en 2022 et on prévoit une hausse importante en 2023.

En ce qui concerne les impôts et taxes - Chapitre 73 - cela représente 14 388 000 €. Ce sont les impôts directs, l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération.

Pour ce qui est des Dotations et participations - Chapitre 74 – pour un montant de 3 427 000 €. Ce sont les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP), les recettes de l'Agglo et des compensations et puis des produits exceptionnels. C'est un produit qui était attendu mais que

nous prévoyons de titrer en 2023. Il s'agit de la vente du terrain du futur siège de la CPAM à côté de la Médiathèque dans le quartier de la gare.

Ce qui fait que dans un contexte pareil, grâce aux efforts et aux anticipations, nous arrivons à dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 2 675 000 € et avec la couverture de l'investissement, il est excédentaire de 1 122 000 €.

Ça nous permet de couvrir les charges exceptionnelles de l'investissement de l'année et ça nous permet aussi de couvrir le déficit lié à la crise énergétique.

Sur l'investissement, je vais beaucoup plus vite, vous le voyez.

On fait l'inverse de 2022 où il avait été prévu 12 291 147 € et on a réalisé 6 429 328 €. Tout simplement il y a une partie de ces investissements qui étaient prévus là et qui sont reportés en 2023. C'est pour cela qu'en 2023 vous allez voir qu'on a une augmentation importante de l'investissement. Et encore une fois, ce ne sont pas de nouveaux investissements mais ce sont des reports.

Donc en 2022, le poste principal c'était la Cité de l'Accordéon et il y a eu également beaucoup de travaux dans les écoles, les aires de jeux, la réhabilitation de la Mairie en vue d'une diminution énergétique, des travaux de réhabilitation du centre technique municipal, le dispositif Action cœur de ville et le démarrage de l'aménagement des places Maschat Roosevelt. On parle, dans ce dernier cas, essentiellement des études techniques.

Concernant les recettes d'investissement, nous avons emprunté 2 800 000 €. On a réalisé 1 900 000 € sur ces emprunts et donc 1 000 000 € pour la Cité de l'Accordéon. Les 900 000 € restant de cet emprunt réalisé encore à des taux d'intérêt très intéressants (0,35%) ont été affectés à l'équilibre général de la section d'investissement.

Ce qui fait que nous avons des indicateurs financiers, toujours sur l'année 2022, qui sont toujours très positifs c'est-à-dire une épargne de gestion, c'est-à-dire de l'excédent de fonctionnement en dehors des travaux de régie et de la charge d'intérêt de la dette à 3 400 000 €, une épargne brute.

C'est l'épargne de gestion à laquelle on enlève les intérêts de la dette de 3 030 000 € et l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins le remboursement de la dette de 1 010 922 €, ce qui est très correct.

Je vous rappelle qu'il y a 10 ans, on était négatif en épargne nette.

Donc sur la trajectoire en 2017, je suis à la page 12, une épargne régulière un peu moins forte en 2022 qu'en 2021. Je vous rappelle le contexte de crise dans lequel on est, mais qui reste extrêmement positif.

Vous avez la courbe à la page 13 qui détaille cette épargne nette et cette trajectoire qui est tout à fait positive.

L'encours de la dette s'élève fin 2022 à 17 000 609 €. C'est un encours qui continue à baisser, un peu moins que l'année dernière, mais qui est toujours sur la trajectoire. Souvenez-vous l'année dernière, nous étions sur une année transitoire.

Donc le déficit budgétaire de 1 100 000 € en investissement est couvert par les excès de fonctionnement dont je parlais tout à l'heure.

Je vous propose d'enchaîner sur les orientations pour le budget 2023.

Nous avons toujours les mêmes objectifs, en sachant que c'est beaucoup plus difficile de déterminer les objectifs dans un contexte mouvant comme celui que nous avons.

On nous annonce toujours un printemps plus heureux. On s'aperçoit qu'il n'est pas pluvieux, mais sur le bonheur qui va avec, nous avons quelques doutes.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer en 2023 à hauteur de 21 600 000 €.

Je voudrais saluer le travail et l'économie qui a été réalisée par les services puisqu'une note de cadrage a été envoyée par le Directeur Général des Services à tous les services de la Mairie et ce, pour contenir de 5% le fonctionnement.

Les résultats sont tout à fait positifs puisqu'il y a un travail qui a été mené sur tous les postes de dépenses ce qui devrait nous permettre de tenir cet engagement à savoir de limiter les crédits de 5% partout mais sans limiter la qualité d'intervention des services.

Les recettes de fonctionnement, on le disait tout à l'heure, les bases des impôts locaux, après avoir augmenté de 3,4% en 2022, bases fixées par l'Etat, je le rappelle, augmenteront de 7,1% en 2023. Donc ce qui veut dire, encore une fois, que la taxe foncière des Tullistes va augmenter non pas par une décision municipale mais par cette augmentation des bases.

L'enveloppe nationale de la DGF devrait augmenter un peu, mais pour l'instant on est sur des hypothèses. Nous avons à rembourser un acompte perçu au titre d'un mécanisme de garantie des communes au niveau des ressources fiscales égales à la moitié des produits fiscaux perçus entre 2017 et 2019. C'est une opération technique.

Vous avez le tableau à la page 15, sur les produits de service.

On a bien sûr, comme d'habitude, évalué avec beaucoup de prudence à 21 577 000 €, avec des recettes de stationnement qui continuent et qui vont continuer à augmenter, en particulier par le travail qui est fait par les services pour l'optimisation des parkings en silo qui, aujourd'hui, sont bien occupés et de plus en plus.

Par contre, pour le Conservatoire, on a perdu quelques élèves On a une diminution du nombre d'élèves sur laquelle il faudra que l'on travaille car les recettes continuent à baisser.

Concernant la fiscalité locale, on le disait tout à l'heure, le niveau de recettes devrait être à peu près stable, avec une augmentation des bases qui fait que l'on a des recettes fiscales qui augmentent de 700 000 €, mais qui sera compensée par une baisse par ailleurs.

L'attribution de l'Agglomération devrait être stable, même si on perd un peu sur la voirie puisqu'il y a eu des décisions de l'agglomération à ce niveau-là.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal, reversé par la Communauté d'Agglomération, devrait également être stable.

Nous aurons toujours, puisque nous faisons beaucoup de dossiers, la participation de l'Etat, la DSU et tous les dispositifs de l'Etat pour le fonctionnement et donc un niveau de dépenses de fonctionnement que nous évaluons à 21 577 736 €, c'est-à-dire un peu plus que ce que nous évaluons l'année dernière en Débat d'Orientations Budgétaires.

On a vu que l'on a réalisé deux millions de moins.

Les Charges à caractère général sont estimées à 4 900 000 €.



Bien sûr, on a pris en charge la hausse importante du coût de l'énergie qui va continuer. Comme je l'indiquais tout à l'heure, on est éligible à l'amortisseur d'électricité mais pas au filet de sécurité. Ce qui fait que l'on devrait récupérer 250 000 €, mais pas plus.

Concernant les Charges de personnel, on le disait tout à l'heure, le point d'indice a été revalorisé dans l'intérêt des personnels, ce qui a eu un impact budgétaire de 170 000 € sur 2022 en demie année, et donc du double sur 2023.

Je voudrais quand même faire un point sur les frais de personnel.

Entre ce qui était estimé et le réalisé, il y avait moins en réalisé.

Ce n'est pas parce que l'on n'a pas reconduit des postes mais c'est juste parce que l'on a de plus en plus de mal dans les collectivités à recruter et ce, souvent à cause du statut, du salaire, des régimes indemnitaires qui sont peu attractifs. On le constate, en particulier, dans des postes à technicité, que ce soit de la technicité de la main, mais aussi des technicités de comptabilité, d'informatique..., ce qui fait que l'on a des postes vacants. Les jurys de recrutement n'ayant pas été concluants.

Nous avons mis en place une stratégie de ressources humaines depuis plusieurs années, avec un certain nombre de ressources, d'objectifs à atteindre.

Nous avons commencé.

Vous avez le tableau de la page 17 à la page 22, avec tout ce que nous avons fait depuis le début du mandat avec des projets de service, une politique de recrutement

On va y travailler en 2023 parce que c'est un sujet épineux.

Il y a également un plan de formation que nous avons voté la dernière fois au Conseil Municipal, une organisation de travail.

On va continuer une politique de prévention. Une charte hygiène et sécurité a été mise en place. Le cahier vestimentaire a été très apprécié dans les services.

Concernant la politique de réhabilitation des locaux et du parc matériel, là aussi on a beaucoup investi pour les conditions de travail et les véhicules des agents.

Vous savez aussi qu'il y avait une demande de participation de l'employeur pour le financement de l'abonnement de stationnement. Cela n'étant pas légal, nous n'avons donc pas donné suite.

Il ne faut pas oublier la qualité environnementale, ce qui concerne la qualité de travail des agents. Nous allons avoir un temps d'échanges avec les organisations syndicales autour de ce domaine-là.

Le plan de formation est en place et se déroule.

Comme vous le voyez dans le tableau à la page 22, nous avons aujourd'hui 298 agents, dont 276 agents à la Ville, 22 au CCAS, 8 au Centre de Santé, 3 aux Parkings et 7 au Service Restauration. C'est un peu moins que l'année dernière mais cela ne veut pas dire que l'on a supprimé des postes. On a des postes qui n'existaient déjà plus en théorie en raison d'arrêts longue maladie préalables à des départs en retraite.

Il y a plusieurs agents pour lesquels le recrutement n'est toujours pas concluant. Les postes ne sont pas remplacés début 2023.

Vous avez donc la répartition par poste. C'est un gros travail qui est fait par le Service des Ressources Humaines. A la page 26, vous voyez la répartition hommes/femmes : 144 hommes et 132 femmes dans nos effectifs.

Vous voyez que l'on a une majorité importante d'agents dans la tranche d'âge de 51 à 60 ans. C'est quelque chose à prendre en compte dans nos perspectives de remplacement et d'évolutions.

Nous avons 24 catégories A, 44 catégories B et 195 agents de catégories C. On a beaucoup d'agents de catégorie C dans la collectivité.

Vous avez un paragraphe sur le recrutement, je n'y reviens pas, en tout cas on va y travailler.

Sur le point d'indice, sur le régime indemnitaire, on continue avec le protocole qui avait été acté début 2020 de revalorisation du régime indemnitaire, ce qui représente 34 000 € pour l'exercice 2023 pour la collectivité.

Vous voyez que l'on a réalisé 7 483 heures supplémentaires en 2022, contre un peu moins de 8 000 en 2021. C'est lié en particulier à une politique d'astreintes.

Je ne reviens pas sur le Plan de Formation, il a été largement débattu en Comité Technique et on en a parlé en Conseil Municipal.

Concernant le temps de travail, page 33, on en a beaucoup parlé là-aussi en Conseil Municipal l'année dernière puisque nous avons, sous pression de la Préfecture, ajusté notre temps de travail pour respecter les 1 607 heures.

Voilà en ce qui concerne les Charges de personnel.

Sur les autres Charges de gestion courante, je reviens au budget 2023, nous avons inscrit 720 000 € en faveur des associations, ce qui est une augmentation importante. Cela n'est qu'une inscription. C'est une augmentation de 10% qu'il faudra discuter et arbitrer.

La participation au CCAS reste à la même hauteur.

Il en va de même pour le service Restauration. Il en a besoin puisque là car les matières alimentaires ont beaucoup augmenté.

Des participations sont versées à l'Empreinte, à l'école Sainte Marie, qui est une participation habituelle et obligatoire et également au Syndicat du Coiroux.

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2023 est estimé à 2 352 000 €.

La charge financière continue à baisser ou du moins se stabilise par rapport à 2022.

Il faut signaler une nouveauté. La DDFIP nous oblige à provisionner pour des risques financiers.

Sur les investissements 2023, c'est ce que je disais tout à l'heure, nous avons prévu 13 000 000 € et en 2022 nous avons fait 6 000 000 €. En 2023, on prévoit 13 000 000 € et on aurait dû faire 6 000 000 €.

Simplement, ce sont des reports d'investissement. En particulier, est prévue la fin des travaux Musée. Ça va être vraiment la fin cette fois.

Il y a eu beaucoup de retard. Il y a une entreprise qui a fait faillite.

Il faut, bien sûr, et on ne va pas ouvrir le Musée en laissant les places qui sont autour dans l'état dans lequel elles sont, refaire les places Maschat et Roosevelt.

L'opération Cœur de Ville prend une autre dimension et il y a un certain nombre de dépenses que nous avons prévues et que l'on va continuer. On ne va pas tout arrêter au prétexte de la crise énergétique. On va continuer à rénover le Centre Technique Municipal avec une amélioration thermique et une amélioration des conditions de travail.

Pour ce qui est du parking du pas Roulant, on ne peut plus reporter. Il s'agit d'une rénovation lourde et d'une rénovation de sécurité pour en faire un parking avec un certain niveau d'accueil.

Concernant la rénovation de l'éclairage, il s'agit d'installer des portiques avec du Led pour faire des économies.

L'OPAH est aujourd'hui dans son rythme de croisière et on poursuit les travaux dans les écoles.

Une bonne nouvelle : on solde définitivement le CRAC. C'est la concession d'aménagement que nous avons avec la SEM TERRITOIRES qui nous a permis de faire des tas de choses depuis des années.

Il y a également un certain nombre d'opérations et, je le répète, tout cela est estimatif.

Je précise que c'est exceptionnel. Ce sont des reports de 2022 sur 2023 et on ne le reproduira pas. On continuera la trajectoire du désendettement et on ne reproduira pas ce niveau d'investissement l'année prochaine.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, je le disais tout à l'heure, que nous avons étudié, travaillé en début de mandat et voté, devra forcément être revu puisqu'avec cette conjoncture on ne pourra pas emprunter plus.

Si on ne souhaite pas emprunter plus, il faudra limiter les dépenses de fonctionnement pour pouvoir autofinancer une partie de l'investissement.

J'ajoute le coût du crédit. On a eu à la fois de la chance et « du nez » parce qu'on a emprunté un peu plus au moment où les taux étaient à 0,35% car aujourd'hui ils sont plutôt à 3%.

On ne pourra pas emprunter dans les années qui viennent comme on l'a fait dans les années passées.

Malgré tout, on sait très bien que l'endettement on en a besoin pour la qualité de vie des Tullistes. On en a besoin pour l'économie locale. Aujourd'hui, les collectivités locales, c'est  $\frac{3}{4}$  de l'investissement pour les entreprises locales dans les territoires.

Dans un territoire comme le nôtre, c'est une part importante.

Le remboursement du capital de la dette sera à hauteur de 2 104 000 € en 2023

Au niveau des recettes d'investissement, on va emprunter cette année 3 100 000 €. On va rembourser 2 000 000 € et donc la dette va augmenter légèrement à cause de cette augmentation de l'investissement conjoncturel à hauteur de 1 100 000 €.

Nous aurons des subventions qui sont prévues. Nous faisons à chaque fois les dossiers pour avoir une aide.

Et puis la gestion extrêmement rigoureuse de la section de fonctionnement nous permet de récupérer 2 000 000 € pour financer l'investissement, ce qui n'est pas rien.

Je vais rapidement aborder les budgets annexes.

Le budget Restauration n'est pas en très bonne forme puisque les denrées alimentaires ont pris un bon coup aussi, je le disais tout à l'heure. Il va falloir qu'on travaille sur le fonctionnement. Peut-être payer au service et non pas au forfait.

Aujourd'hui, un repas qui est prévu est préparé et s'il n'est pas pris par l'enfant, il n'est pas payé. Forcément c'est la collectivité qui compense et on ne pourra pas rester sur un fonctionnement comme ça.

Et puis le secteur Restauration scolaire travaille sur une réduction des composants de cinq à quatre. En tous cas, on ne pourra pas rester sur un déficit de fonctionnement comme il l'est en 2022 et comme, malheureusement, on l'estime pour 2023.

Sur le Centre de Santé, on a 3 000 patients et ça n'est pas rien.

Aujourd'hui, le centre dispose d'un médecin coordonnateur à temps complet. Deux médecins contractuels à temps non complet renforcent les interventions du centre. Celles-ci sont complétées par l'activité de deux autres médecins assistants à temps non complet. Le centre dispose donc d'un effectif médical légèrement supérieur à 3 ETP.

Le centre dispose de 2,5 ETP pour assurer les missions d'accueil et d'administration.

Ce sont des dépenses de fonctionnement très importantes. C'est un service dont on ne pourrait pas aujourd'hui se passer et encore moins demain.

Il y a un excédent de fonctionnement mais un déficit d'investissement qu'on compense avec le budget municipal.

Et enfin le budget Parkings avec le SPIC qui est un service industriel et commercial. Une subvention d'équilibre a été versée en 2022.

Nous avons demandé l'autorisation à la Trésorerie pour le faire puisque ça n'est pas permis étant donné que c'est un service marchand.

Maintenant les mesures disons structurelles de remplissage des parkings devraient nous permettre, et c'est quasiment sûr quand on voit la trajectoire qui a commencé au mois de décembre, d'équilibrer voire de dégager du positif sur ce service. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci beaucoup.

Vous avez eu une présentation exhaustive, assez imagée au bon sens du terme puisqu'il faut que tout soit replacé dans le contexte, ce qu'a fait avec passion et précision Pascal CAVITTE.

Maintenant comme cela s'appelle un Débat d'Orientations Budgétaires, il appartient, bien sûr, aux élus que nous sommes d'orienter ce débat comme vous le souhaitez et je donne la parole à qui veut bien la prendre et j'imagine maintenant qu'elle revienne naturellement à l'Opposition compte tenu de la longue présentation qu'a faite Monsieur CAVITTE.

La parole est au complément. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « Premier exercice pour moi.

Du point de vue du contexte général, on a fait la Commission jeudi dernier et on est tout à fait conscients de l'inflation des ressources énergétiques qui sont montées à 10,6% en octobre. Une inflation moyenne en Europe de 8,9%, un taux de croissance Française qui se maintient à 2,6%.

Après quoiqu'il en coûte, heureusement qu'on arrive à se maintenir un peu.

Autant de paramètres à intégrer pour établir un budget. On note une volonté de l'Etat d'augmenter la DGF à hauteur de 320 000 000 €.

95% des collectivités doivent ainsi voir leur DGF stabilisée ou augmentée.

Pour revenir un peu au niveau du contexte local, sur les sections de fonctionnement on a une dynamique d'économie malgré le contexte général. Les charges de personnel ont été revalorisées suite à l'augmentation du point d'indice donc ça comptera sur le fonctionnement.

On a une hausse de la masse des impôts locaux de 7,1% pour cette année soit une rentrée d'argent de plus de 700 000 €.

On rappelle que sur les deux dernières années cela fait quasiment 11% sur les citoyens. Ceux qui payent des impôts.

On a des dépenses de fonctionnement qui sont supérieures aux recettes donc ça entraînera un déséquilibre de la capacité d'autofinancement de la collectivité qui se traduira, à terme, par un endettement plus important.

Pour revenir un peu sur les investissements, on note une volonté de créer une attractivité et une modernisation de la collectivité notamment au niveau de la lutte contre le réchauffement climatique à notre échelle, la maîtrise de la consommation énergétique et un investissement, par contre, surnuméraire sur le projet muséal, une réfection des places Maschat et Roosevelt pour l'intégrer dans le projet du Musée.

Notre urgence c'est aller plus loin dans les rénovations énergétiques des bâtiments municipaux afin de faire du « gain énergétique ».

Pour l'année 2022, les investissements prévus étaient à hauteur de 12 300 000 €. Ils sont réalisés à hauteur de 6 500 000 €. En 2023, comme l'a indiqué Monsieur CAVITTE, on sera sur 13 700 000 €. On espère qu'ils seront vraiment réalisés et pas qu'on sera sur la moitié comme cela a été fait l'an dernier avec des reports sur l'année suivante.

Le prix final du Musée vous échappe toujours. Tous les efforts d'investissement nécessaires autour se retrouvent noyés là-dedans.

Il est dommage que le budget travaux pour les écoles n'ait pas été augmenté pour faire plus de rénovations énergétiques sur cette année 2023 puisqu'on reste à hauteur de 169 000 €. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Bonsoir à tous.

Monsieur CAVITTE est un « charmeur de serpents ». Il est capable de nous faire « avaler des couleuvres » et donc il va plus loin que cette première fonctionnalité.

Il est évident que notre collectivité, comme beaucoup d'autres, est dans une conjoncture très tendue. Il serait bien injuste et malhonnête de dire que la situation que nous rencontrons est uniquement due à votre gestion. Ça serait inacceptable et nous ne partirons pas dans ce travers.

Mais vous faites des choix et ce soir les Tullistes vont entendre un seul chiffre : c'est 11% de hausse des Taxes Foncières sur les deux années. Voilà le chiffre qui, ce soir, va transparaître et derrière, un projet muséal qui glisse dangereusement des 8 000 000 € aux 10 000 000 €.

Ça veut dire qu'il y a deux chiffres, ce soir, qui vont marquer les consciences, c'est ce qu'ils vont payer.

J'ai à peu près calculé. Un propriétaire aux Chandelles, qui a 60 m<sup>2</sup> va payer 160 € à 180 € de plus cette année par rapport à l'année dernière et à l'année précédente puisque c'est cumulé sur deux années.

Donc, vous parliez d'attractivité. Vous parliez d'une volonté pour la collectivité de, bien sûr, gérer l'argent public. Nous avons été attentifs à votre capacité de désendettement qui était contrainte, il faut le dire. On a échappé de peu dans la précédente mandature à, quand même, une gestion par l'Etat, une mise sous tutelle.

Vous étiez inscrit dans ce cercle vertueux. Vous avez fait le choix à la fin de votre précédent mandat de lancer ce projet muséal qui apparaît aujourd'hui totalement décalé par rapport aux enjeux sociétaux, aux enjeux climatiques, aux enjeux énergétiques.

Et ce soir, je pense que les Tullistes attendaient un changement de paradigme, c'est-à-dire peut-être la reconnaissance qu'on est dans le superfétatoire et que la collectivité doit anticiper une nouvelle situation de fait qui est arrivée très brutalement avec la crise Ukrainienne : une énergie plus chère, des denrées alimentaires plus chères qui vont presser avec l'inflation sur le pouvoir d'achat des Tullistes.

Nous le savons, nous sommes dans une commune où les revenus sont quand même très faibles par foyers.

Nous sommes à 2 000 € par foyer fiscal, c'est-à-dire qu'il y a une personne au SMIC et une personne qui a un petit travail complémentaire. Voilà la réalité sociale du profil social des Tullistes.

Ils attendaient, peut-être, des marqueurs de notre collectivité, des marqueurs plus soucieux du confort, je dirais par exemple, de leurs enfants ou de leurs aînés.

Je pense que dans les investissements ils attendaient certainement un effort plus conséquent sur tous ces bâtiments énergivores qu'on a délaissé pendant des décennies. Souvenez-vous quand le baril de pétrole était à 80 € et que la collectivité comme bon nombre de collectivités en France, n'était pas soucieuse de cette préoccupation-là.

Et je ne vous ferai pas plus ce procès-là que je ne le ferai à l'Agglo, l'Agglo qui, subitement, à la faveur l'année dernière de la crise Ukrainienne a aussi marqué cet intérêt sur ces préoccupations énergétiques et énergivores.

Donc, c'est évident que les collectivités sont confrontées de façon brutale à de nouvelles nécessités et, malheureusement pour Tulle, leur fragilité fiscale vient marquer plus fortement cette situation de tension.

Ce n'est pas l'hallali que nous sommes en train de vivre ce soir mais je pense qu'il y a dans cette Majorité une réflexion qui se fait a minima, je dirais même une réflexion paresseuse de ne pas s'engager dans la décennie, de ne pas marquer des signes tangibles d'une prise en charge d'enjeux qui vont être déterminants dans la gestion des collectivités pour les années à venir, je dirais pour la décennie à venir parce qu'on n'ira pas à rebours.

Vous avez des équilibres comptables qui sont ceux d'une collectivité qui jongle. On voit, par exemple, les investissements qui sont, chaque année, donnés de façon « prométhéenne », si vous me permettez l'expression et puis lorsqu'on relit les chiffres à la lumière d'un nouveau DOB, sont toujours taris à la moitié du volume qui a été engagé.

Donc ça c'est une façon d'afficher un activisme qui souvent n'est pas à la hauteur des attentes et qui laisse supposer que la collectivité est beaucoup plus déterminée à marquer les mandats, parce que c'est cela l'enjeu derrière.

Je pense que, les effets d'annonce, les Tullistes en sont un peu fatigués, mais surtout ce qu'ils vous reprocheront, ce soir, c'est de ne pas être suffisamment attentif à tous les grands enjeux climatiques, énergétiques des années à venir.

Et vous étiez à mi-mandat à une pression, une crise, une inflation, vous aviez les moyens d'une réorientation que vous ne faites pas malheureusement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci aux Elus de l'Opposition pour leurs approches.

Quelqu'un veut intervenir sur le contenu ?

Moi peut-être je pourrais revenir sur un certain nombre de sujets que vous avez évoqués et j'apprécie la mesure dans laquelle vous vous placez. Les enjeux, vous y êtes confrontés comme la Majorité. La question est de savoir comment on peut orienter, dans la faiblesse de nos moyens et des choix budgétaires ou structurels, qui vont modifier la donne.

J'aurais tendance à dire que l'Etat propose et impose une augmentation des bases de 7,1 %. L'an dernier il avait proposé une augmentation des bases qui fait qu'aujourd'hui, sur deux ans, on est à 11%.

Ces 11%, sont une base qui va augmenter dans toutes les communes de France.

Evidemment, elles n'impactent pas le budget des ménages de la même façon, en fonction de l'endroit où on habite puisque les taxes foncières ne sont pas égales. Et si on veut bien le regarder, elles ne sont pas égales non plus dans la Communauté d'Agglomération de la Ville de Tulle et loin s'en faut.

Donc, ou on continue à considérer que la ville centre est à elle toute seule la réponse à une partie des besoins de centralité de ce territoire et auquel cas ce sont les Tullistes qui en sont comptables.

On voit bien les limites de l'exercice puisque, du coup, la population pourrait se dire mais quel est l'intérêt d'habiter une maison à Tulle si à 4 ou 5 km d'ici on peut trouver à économiser 500, 600 ou 1 000 € par an de taxe foncière.

Alors il faut regarder aussi ce que coûte la voiture en charge d'essence, d'assurance et de véhicule et regarder si ces 500, 600, 800 ou 1 000 € sont bien retrouvés.

Mais la justice fiscale serait ailleurs. Vous avez raison de le souligner Monsieur CHAUMEIL. La justice fiscale serait d'avoir des impôts un tout petit peu fondus en termes de taxes sur l'ensemble du territoire pour le rééquilibrer. Une sorte de dotation de solidarité qui viendrait fiscalement sur le territoire.

On y arrive pas parce qu'aujourd'hui les esprits n'y sont pas prêts et que les maires des communes alentours auraient tout d'un coup à honorer des charges fiscales supérieures.

Et ce que l'on constate c'est que c'est plus difficile pour un ménage Tulliste qui est propriétaire que pour un ménage qui n'est pas Tulliste aujourd'hui. J'entends bien sur le territoire parce que s'il habite une commune en Corrèze comme Uzerche, comme Malemort ou comme Brive ou comme Ussel, il est dans des taux sensiblement les mêmes.

Il suffit juste de regarder, vous tapez sur Internet les taux des différentes villes et vous allez voir que l'on a pas des taux supérieurs.

On est contraint par cet exercice qui consiste aussi à regarder la réalité de nos charges. Cette réalité de nos charges, elle est intangible.

Vous pouvez voir un tableau qui en dit long sur l'histoire de la dette Tulliste.

J'ai très volontairement souhaité que l'on y inclut une gestion qui a été celle de Raymond-Max AUBERT dans le mandat 1995-2001.

Et pour bien regarder cette situation de la dette, vous voyez bien qu'il y a eu deux grands mouvements qui ont été engagés, qui sont parallèles avec une distance de temps. C'est celle réalisée par l'équipe de Raymond-Max AUBERT de 1995 à 2001. C'est net et sans bavure.

Cela l'a obligé, à cette époque-là, avec son équipe, à réprimer sévèrement les investissements, donc du coup ne pas parier, à sa manière, sur l'avenir.

Je vous rappelle que la Cité de l'Accordéon est une idée de l'équipe de Raymond-Max AUBERT et derrière cela, le Musée qui allait s'en suivre.

Cela a toujours été dans le projet quand il a recruté Madame LAMY. Il faut s'en souvenir.

Ensuite on a eu une période où la Ville a été désendettée. Les équipes qui sont arrivées ensuite ont réenclenché une dette d'investissement élevée mais pour faire des choses importantes en terme d'image.

C'est le quartier du Trech, celui des ilots insalubres partout dans la cité et une remise en image de la Ville avec un plan façades considérable pour changer totalement l'image grise et triste de cette Ville et cela on le doit aussi à ceux qui l'ont décidé.

Ensuite, il s'en est suivi une période plus difficile.

Depuis que je suis Maire en 2008, parce que les contraintes budgétaires se sont ajoutées, il a fallu investir. Il y avait la Salle de l'Auzelou à faire, on n'avait pas de salle. Il a fallu faire le stade Alexandre Cueille, il a fallu faire mille choses, le quartier de la Gare. Donc je crois que l'on va continuer à investir fortement, avec un taux de subventionnement très élevé. C'est aussi une marque de fabrique de nos gestions et un désendettement corrélé.



Aujourd'hui on se retrouve dans une situation où effectivement on peut remettre un petit peu d'argent dans la boucle parce que vous constaterez que l'on est passé de 31 millions de dette à 17 millions.

Donc si on n'avait pas cela, effectivement on serait déjà chez Monsieur le Préfet en train de régler notre budget, et depuis longtemps.

Donc si j'ai souhaité, avec les équipes qui m'ont accompagné, traiter cette question des dépenses, c'était pour retrouver de la capacité financière, de la capacité d'investissement et de la souveraineté. C'est essentiel.

On s'est désendetté fortement pendant que les taux étaient encore bas. C'est aussi une réalité. Mais si aujourd'hui on avait continué à endetter la Ville, en tout cas si on était resté à un niveau élevé d'endettement, on ne pourrait déjà plus payer les intérêts et le capital. Et là, cela ne serait pas 11% d'impôts en deux ans, puisque le Préfet aurait dit « et bien, écoutez, on va ajuster le budget avec les prélèvements fiscaux ». Donc c'est ce que je pense avoir évité en grande partie aux tullistes, c'est-à-dire d'avoir des accidents de cette nature à subir.

Je rappelle aussi que les propriétaires fonciers sont souvent des habitants qui ne payent plus la taxe d'habitation. Vous allez me dire c'est l'état qui l'a enlevée. Je vous rappelle aussi que la taxe d'habitation était à Tulle faible. Pourquoi ? Parce que la politique avait consisté, notamment durant la période où les communistes avaient géré cette Ville, à considérer que les propriétaires avaient les moyens de payer des impôts fonciers alors que les locataires avaient moins de facilités à régler des impôts locaux comme la taxe d'habitation.

Ce qui fait que l'on avait une taxe d'habitation faible et des impôts fonciers qui n'en finissaient pas de grimper.

Alors si moi j'avais su avant tout le monde qu'Emmanuel MACRON déciderait de supprimer la taxe d'habitation, on aurait enclenché un processus il y a quelques années qui aurait fait que l'on aurait augmenté mécaniquement la taxe d'habitation et on aurait baissé mécaniquement la taxe foncière. Surtout été malin.

Certaines communes l'ont fait la dernière année. Elles n'ont pas pu le faire de manière très puissante, mais c'était sans doute là la solution.

Je pense qu'à un moment donné on aurait dû traiter cette question de taxe d'habitation par rapport à la taxe foncière, la rééquilibrer de manière à ce que l'on n'ait pas cette charge qui pèse pratiquement uniquement sur les propriétaires, en tout cas fortement sur les propriétaires.

Aujourd'hui on en est là.

Ce n'est pas moi qui ai décidé de ce taux de 7,1 %. Ce taux répond aussi à des exigences de la Collectivité, de toutes les Collectivités.

3,5% au 1<sup>er</sup> juillet pour les charges de personnel et tout ce que l'on sait depuis.

Donc ces 7,1% c'est à peine le besoin réel de la Cité pour faire face à ces charges.

Derrière cela, vous allez me dire qu'il y a des charges structurelles très lourdes sur la Ville.

Le Musée, j'allais vous dire, on le ferme quand ? Vous voyez c'est quand même compliqué parce qu'on a déjà dépensé 4 millions et on va finir par dépenser 9 millions quand 8 étaient prévus à un taux de subventionnement extrêmement élevé. Je rappelle que la Ville l'a à sa charge et les contribuables n'en seront que pour deux millions.

Ce qui au regard du projet, très franchement, historique celui-là, et c'est pas le mien, c'est celui qui date de toutes ces années, que j'ai enclenché car j'estime que le rayonnement de la Ville est à ce prix.

On va pas faire venir les gens juste pour regarder des façades. A un moment donné, vous vous arrêtez dans une Ville, vous la regardez, vous la vivez, et ses habitants la regardent et la vivent au travers de ce qui l'anime, les équipements, les activités culturelles, sportives, la vie des associations et le rayonnement patrimonial.

Je sais que l'on a une vision différente, notamment avec vous Monsieur CHAUMEIL sur la question de l'attractivité touristique de la Ville et de son environnement.

Vous avez toujours prôné, et vous avez raison, le fait de développer Tintignac. Cela reste une réalité, mais Tintignac n'est pas antinomique du patrimoine Tulliste.

Ce qui est spécifiquement Tulliste c'est la dentelle, l'armement et l'accordéon. C'est une spécificité patrimoniale Tulliste. Ce n'est pas Tintignac qui vient l'abimer ni le renchérir.

Par contre on aurait pu avoir cette opération-là sur un format départemental, par exemple, ou peut-être d'Agglomération. Et encore il aurait fallu que la volonté des élus de l'Agglomération soit celle-là. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

Donc voilà, on est sur une contrainte budgétaire exceptionnelle. On a, cette année, un pic d'investissement historique qui répond à une obligation d'équipement.

On fait un Musée et on ne va pas laisser la place Maschat dans l'état où elle est.

On ne va pas laisser les latrines devant l'ancienne Banque de France. A un moment donné, il faut être un peu cohérent avec ce que l'on a à faire dans ce territoire et dans cet espace urbain du haut du Trech. Puisque on a fait le bas, maintenant il faut aller jusqu'en haut.

Il faut placer la place Roosevelt et la place Maschat dans de meilleures conditions.

Demain, il y aura un parking en lieu et place du siège de la CPAM. Tout cela a une grande logique malgré tout. Et il y a également un Hôpital qui retrouve des couleurs, cela a été dit, pas seulement par moi, mais aussi par les équipes qui le dirigent.

Donc c'est un secteur dynamique à qui il faut rendre ce dynamisme. Il faut renforcer l'attractivité de la Ville. Alors, oui cela coûtera un peu plus cher cette année que les autres années, mais on va redescendre ensuite très vite à un niveau d'investissement qui sera classique pour nous soit de 5 à 7 millions.

Il y a un pic historique qui ne se répètera pas, qui ne se renouvellera pas, mais qui est nécessaire cette année. J'en prends moi aussi la mesure.

Et, de toute façon, si nous faisons une baisse d'impôts, je reviens sur 2019 : l'Etat dit « il y aura 2,2% d'augmentation des bases ». Avec mon équipe, je me dis que cela commence à être un petit peu compliqué pour les Tullistes, je propose de neutraliser cette hausse c'est à dire de ne pas la répercuter sur les impôts des Tullistes. Donc on ne fait pas les 2,2%. Moyennant quoi les autres Collectivités peuvent le faire. Par choix, l'Agglomération, le Département, la Région, font les 2,2%.

Le net à payer pour tous les Tullistes c'est ce qu'ils ont constaté.

Quand vous leur dites que la Ville a baissé les impôts, ils vous répondent que non parce que le net à payer c'est plus cher.

Donc vous voyez je n'ai pas du tout envie de recommencer cet exercice. D'autant plus que si je le recommence à hauteur de 7,1%, on se prive dans la collectivité de 700 000 € de recettes.

A l'évidence, il n'est pas question que l'on puisse s'en passer. Donc oui, cela va être difficile pour les Tullistes, mais cela va être difficile pour tout le monde, pour toutes les personnes, pour tous les ménages qui souffrent aujourd'hui de ne pas avoir de réponse à leur problème de pouvoir d'achat.

Donc, j'en ai parfaitement conscience. On fait très attention. 5% de baisse sur le fonctionnement cette année encore. C'est historique. Ce n'est pas sur le personnel, ce n'est pas sur les services. Ce sont des économies de fonctionnement, de gestion.

Vous dites « vous auriez pu faire plus pour les écoles ». On a fait depuis de nombreuses années un effort sur tout ce qui est huisseries et isolation des écoles, donc elles sont à jour.

Sur le Centre Technique, le travail est en train de se faire et fortement. On est en train de l'isoler complètement, de changer toutes les huisseries.

On va faire au fur et à mesure les autres bâtiments.

Que ce soient les bâtiments du stade Alexandre Cueille, ils sont neufs, la Salle de l'Auzelou, elle est récente, le CCS a été entièrement refait dans le dernier mandat de Monsieur HOLLANDE. La Salle Marie Laurent a été refaite entièrement et isolée à l'époque par l'équipe de Raymond-Max AUBERT, la Salle Latreille également, donc je pense que l'on a un niveau énergétique d'isolation de nos bâtiments qui est correct.

On peut faire plus, j'en conviens, mais ce serait plutôt sur la production que l'on aurait à faire. La production d'énergie par exemple. Il va y avoir les réseaux de chaleur. On va aussi travailler dans ce sens.

Donc moi je pense que l'on s'inscrit dans le futur à tous égards, mais j'entends votre remarque. Elle n'est pas infondée sur les enjeux énergétiques de demain, sur la consommation d'eau notamment, même si cela dépend du Syndicat du Puy des Fourches.

Madame GENEIX pourrait nous expliquer à quel point le Syndicat fait des économies de ce côté-là.

Le Département nous accompagne aussi dans les projets qui sont structurants sur ces questions-là C'est dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

L'Agglomération, sincèrement, elle fait son travail d'accompagnement de la Ville centre.

Après j'aurais tendance à vous dire, on en a parlé ensemble l'autre jour quand on a eu une discussion informelle avec vous, Elus de l'Opposition, je le redis, dans le budget de la Ville, la question du budget du Conservatoire de Musique est une véritable difficulté pour nous, qu'on le veuille ou non.

Pour une Ville de 15 000 habitants, un Conservatoire de cette importance, même s'il est un petit peu subventionné par l'Etat, l'Agglomération et le Département, c'est difficile à faire. C'est un vrai choix culturel, on l'a dit.

Il faudra aussi trouver demain la voilure qui correspondra demain aux usages, et cela a été dit par Pascal CAVITTE, à savoir que si on baisse en nombre d'élèves, il faudra regarder comment on fait.

Quand on a parlé avec Madame GENEIX, vendredi soir, de cette histoire de Conservatoire, quand il y a eu le projet de municipaliser, en quelque sorte, le Conservatoire qui était associatif, autant que je m'en souviens, je pense qu'à ce moment-là les élus n'ont pas considéré qu'il fallait travailler avec l'ensemble des communes de l'Agglomération, à l'époque qui n'était pas une Agglo mais qui était des communes qui participaient, cela n'a pas été fait et aujourd'hui vous payez cash.

Maintenant, les communes en question vous disent « et bien écoutez, vous avez la dotation d'équilibre de l'Agglo, il faut que cela vous suffise ».

1 400 000 € de budget, 800 élèves dont 70% de non Tullistes .»

*Madame Micheline GENEIX* : « Les communes n'avaient pas participé en effet à la création du Conservatoire, alors qu'en fait elles le souhaitaient. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Elles en bénéficient aujourd'hui sans en avoir la charge. »

*Madame Micheline GENEIX* : « Oui, elles en ont la charge, dans la mesure où ce qui avait été discuté, c'est que normalement elles participent pour les enfants qui sont inscrits, en fait, dans leur commune.

C'est sûr que cela ne représente pas beaucoup, mais je pense que c'est le départ qui a été raté. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Quand un départ est raté, il faut continuer avec le raté. »

*Madame Micheline GENEIX* : « Je n'ai pas dit cela. Mais c'est vrai que c'est très compliqué. Après, c'est aux communes d'adhérer en fait »

Est-ce que vraiment elles s'y retrouvent. Je ne sais pas combien représente le nombre d'enfants sur les différentes communes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Environ 60 à 70% et les Tullistes entre 30 à 35% à peu près, et les communes autres que l'Agglo c'est à peu près 5%. »

*Madame Micheline GENEIX* : « A ce moment-là c'est peut-être à Tulle Agglo de demander à ce que le Conservatoire lui soit transféré. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Madame GENEIX. J'attendais que vous veniez avec moi sur ce terrain. Je vous en remercie beaucoup. »

*Madame Micheline GENEIX* : « Oui je le fais exprès. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je vous en remercie Madame.

C'est plus compliqué que cela, mais c'est la réalité d'aujourd'hui.

Après, se mettre aussi dans la modernité des exigences de ce qu'est la vie des villes, on a fait une Police Municipale alors que normalement la Police Nationale aurait dû suffire à notre bonheur sécuritaire.

Nous avons créé un Centre de Santé Municipal, normalement la médecine libérale aurait dû largement compenser ce type d'investissement.

Il faut, vous voyez, accompagner en permanence les politiques nouvelles.

Le CCAS est en train de monter en puissance aussi.

Vous avez parlé de l'accueil et de la prise en charge des personnes âgées. Le CCAS fait ce travail. Et vous le savez, il est plus économiquement faible, de manière tout à fait importante et solidaire et j'y tiens beaucoup.

Madame CHRISTOPHE y tient tout particulièrement avec ses équipes et tous les élus ici accompagnent ce mouvement et ceux qui s'occupent du CCAS, au jour le jour si j'ose dire, le diront.

Sur le fond pas de Musée, c'est trop tard mais tant mieux, si je devais résumer. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pour poursuivre votre réflexion et votre analyse, le changement de paradigme c'est aussi celui-là.

Si l'Agglo n'a pas le courage politique d'intégrer dans ses infrastructures le Conservatoire, la commune de Tulle doit réfléchir. Où doivent aller ses efforts aujourd'hui ?

Est-ce qu'elle doit être dans l'accompagnement des patients qui n'ont plus de médecin traitant ?

Est-ce que l'effort pour trouver de l'attractivité, pour trouver des médecins, ça n'est pas de changer le statut du conservatoire et en faire une structure associative et l'argent qui est dégagé permettra de nourrir une Maison de Santé et de faire en sorte qu'on ait des praticiens qui soient plus présents sur le territoire.

Je pense que le vrai enjeu est là, le vrai changement de paradigme est là. Il faut une vraie volonté à la tête de l'Agglo. Il faut un vrai courage.

Il ne faut pas seulement avoir été élu sur le traitement du COVID, il faut aussi maintenant se battre sur des dossiers.

On a 6 000 patients qui sont en déshérence médicale et on voit bien que les politiques publiques ne peuvent plus circonscrire un malade, un praticien. Donc, malheureusement les collectivités doivent porter secours à ces populations qui sont véritablement en déshérence.

J'ai un ami qui a fait un AVC il y a deux jours et on lui propose de faire un scanner au mois de juin. Voilà la réalité !

Donc on fait de la politique ou on fait de l'œcuménisme ?

Ça c'est l'Agglo aussi. Vous en avez fait une « assemblée de godillots » parce que plus personne n'est capable de porter des projets structurants, de vrais projets pas des aides à Saint Clément à un million d'euros.

La vraie réalité est là. Le Conservatoire doit changer de statut inmanquablement parce que la collectivité doit prendre en charge des difficultés qu'elle n'avait pas vu apparaître et qui sont systémiques, pas liées à sa gestion mais qu'elle se doit de prendre en charge parce que c'est maintenant sa responsabilité. Tout simplement.

Certes, cela va être tempétueux, ça va être difficile, comme ça l'a été pendant un temps avec le centre aquarécitatif. Vous aviez les mêmes frondes et vous avez des élus qui sont « montés au créneau », qui ont tancé, qui ont « battu le fer ».

Ça a été intégré. Pourquoi ?

Parce que, et c'est moi qui vous dit ça, sur quinze ans les charges de centralité, je ne crois pas que mon discours ait tellement évolué, mais à un moment donné on a un constat : on a une population qui est en souffrance, qui ne peut pas être soignée. Ici, je pense que, ce n'est peut-être pas le cas de tout le monde, on a un praticien.

On ne peut pas accepter en tant qu'élus de rester dans ce temps suspendu.

Où est-ce que nous pouvons trouver de l'argent ? Une des solutions c'est le changement du statut du Conservatoire.

Si l'Agglo ne veut pas le porter, Tulle devra réfléchir à une autre statut, malheureusement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « J'entends. Je donnerai la parole à Michel BREUILH mais il faut juste savoir une chose et qu'on soit bien clair sur le sujet c'est qu'il y a des professeurs de musique, qui sont fonctionnaires de la collectivité.

De toute façon, si on changeait de statut d'un coup, ça ne serait pas possible puisque ces gens-là sont fonctionnaires. Il faudrait continuer à les payer et ils pourraient même s'arrêter de faire de la musique, si vous voulez. Ça serait quand même un petit peu dommage.

Mais sur la transformation graduelle de cet outil et de son rayonnement et de la manière dont il travaille, je pense que c'est là qu'il faut engager vraiment sérieusement et tranquillement une réflexion. Vous l'avez dit, ce n'est pas la peine de sortir les banderilles. Il y a un moment donné où on peut travailler concrètement.

Mais je comprends, Michel BREUILH va vous le dire. Il a pris la Lecture Publique, la Petite Enfance, des tas de choses comme ça et qui sont aujourd'hui à financer et qui restent réelles. Il y a des travaux phénoménaux qui vont se réaliser au centre aquarécitatif.

S'il avait fallu que la Ville les réalise, je ne vous dis pas dans quelles conditions nous nous retrouverions aujourd'hui.

Et je me dis que si la Ville était propriétaire de sa Médiathèque, de son centre aquarécitatif, de son Centre de l'Enfance, franchement .....

Mais encore heureux puisque c'est toute l'Agglo qui en profite de ces équipements-là. Ils sont juste situés à Tulle.

L'évolution est là. On est en cours de réflexion mais je pense que c'est fiscalement que la révolution doit arriver et elle ne sera juste qu'à ce titre-là sinon on ne pourra pas faire comprendre aux Tullistes longtemps qu'il est normal qu'ils payent plus d'impôts locaux que les habitants des communes voisines.

Ils ne peuvent pas le comprendre et on les comprend.

Par contre, ils ne peuvent pas tous habiter dans les communes dites périphériques parce que ce n'est pas, non plus, la réponse qu'on attend du territoire. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Je pense que de plus en plus les liens entre l'intercommunalité et les communes membres sont sujet de discussion et c'est normal. Ce n'était pas le cas il y a quelques années

Ça nécessite aussi quand on est dans la structure de la Communauté d'Agglomération de participer à la co-construction. Et quand on est revendicatif dans une commune et qu'on est revendicatif dans la communauté à laquelle la commune appartient, quelque part la co-construction est plus difficile à faire.

Donc, je pense qu'il faut effectivement être responsable dans ses propos, dans ses actions, émettre des critiques, des oppositions mais quand c'est du systématisme et qu'on vient demander dans la même structure, à la Communauté, de pouvoir avoir des actions positives, il faut aussi être capable de le reconnaître.

Ce n'est pas quelque chose que je vois de l'Opposition Tulliste au niveau de la Communauté d'Agglomération qui est, d'ailleurs, parfois dénoncée par des amis politiques qui ne sont pas Tullistes et qui ne comprennent pas un certain nombre de positionnements.

Je pense que le niveau du débat n'est pas celui-là. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est mon vétérinaire. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Vous avez quand même bien compris. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Monsieur le Président, vous vous égarez totalement. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Très bien. En tout cas, il est aussi adjoint au Maire d'une commune de la Communauté d'Agglomération. C'est à ce titre-là qu'il s'est exprimé mais pas au titre de vétérinaire. Il n'était pas dans sa profession.

C'est vrai que c'est un sujet les charges de centralité et dans tous les territoires. C'est vrai à Tulle et c'est vrai ailleurs parce qu'il y a des distorsions du fait de la géographie et on voit les mouvements de déport de la population d'une ville centre dans les premières couronnes et deuxièmes couronnes, voire les troisièmes couronnes. Cela se fait partout

C'est vrai à Tulle, c'est vrai à Brive, c'est vrai ailleurs. Et c'est vrai que c'est induit par le positionnement d'équipements structurants qui sont situés souvent dans la ville centre des effets sur la fiscalité.

Et comme l'indiquait Monsieur le Maire, il y a eu des actions qui ont été faites. Tout n'est, peut-être, pas parfait. Il reste encore effectivement des équipements qui pèsent fiscalement.

Mais ça a été rappelé, le centre aquarécricatif, la Petite Enfance, la Médiathèque étaient des équipements qui étaient portés par la Ville et qui sont devenus communautaires mais qui ont aussi entraîné des rétractions fiscales puisque c'est nécessaire.

A chaque fois, il y a une commission locale d'évaluation des charges qui se réunit et qui estime puisque finalement on transfère des équipements avec des coûts vers une autre collectivité et il faut pouvoir les compenser.

Mais c'est vrai que, par la suite, toutes les améliorations, tous les investissements qui sont à faire, tous le fonctionnement, les coûts de personnel passent d'une collectivité à une autre et je pense que l'investissement est fait par la Communauté d'Agglomération qui a créé des micros-crèches sur Seilhac, sur Saint Germain les Vergnes en dehors de la Maison de l'Enfance de l'avenue Alsace Lorraine.

Un réseau des médiathèques a été créé sur treize bibliothèques communales en appui de la Médiathèque Intercommunale Eric Rohmer.

Un travail a été fait sur le Campus connecté au niveau du regroupement de l'enseignement supérieur qui crée une dynamique.

Il y a eu la dynamique du Pôle Intermodal autour de la gare et de la Médiathèque.

Il y a eu la dynamique autour du site de NEXTER avec un Restaurant Inter-Entreprises qui accueille 350 pensionnaires jour qui est au-delà de la capacité qui était prévue.

Le site de l'Ecole d'Infirmières, de l'ESPE, de Canopée qui a été visité ce matin par Madame la Rectrice.

Le Campus connecté est le seul en Corrèze avec Brive et d'ailleurs on était avant Brive. Il reçoit des formations puisque POLARIS fait une formation dans le Campus connecté de 14 élèves sur les techniciens intrafamiliaux.

C'est quelque chose de très important et on parlait du site du Musée. Le Musée s'accompagne de la fermeture d'autres sites muséaux.

C'est aussi une rationalisation c'est-à-dire que l'on crée un équipement d'une autre envergure, d'une autre capacité, d'une autre technicité avec, finalement, des expositions qui ne sont plus les expositions comme on les connaissait avant et qui vont beaucoup être numérisées avec quelque chose de beaucoup plus interactif et qui regroupe l'ensemble des savoir-faire Tullistes.

C'est aussi rationaliser le Musée des Armes qui est obsolète au niveau du secteur de Souilhac.

Et puis à voir le devenir du Cloître qui sera aussi une question.

Concernant l'Agglomération, pour l'instant les décisions ne sont pas prises mais il est prévu de reconvertir, par exemple, dans un espace de formation en appui d'un Campus qui est travaillé avec le CFA Bâtiments qui est une labellisation d'un Campus ENGIE, il y en a eu cinq en France dont celui de Tulle, des plateaux techniques si la Ville met à disposition le bâtiment dans le Campus de Souilhac.

C'est aussi une reconversion et, quelque part, ça rentre aussi dans l'attractivité du Pôle de formation de la cité de Tulle.

Les communes regardent cet ensemble. Tulle le regarde en disant « est-ce que la Communauté d'Agglomération ne peut pas faire plus ? »

J'observe, par exemple, que le centre aquarécricatif de Brive est municipal. Il n'a pas été fait par la Communauté d'Agglomération de Brive. De même sur Ussel.



Il y a des choix qui sont faits par les communes, par les intercommunalités, qui sont des choix croisés qui ont chacun aussi leur histoire.

Autrefois, il y avait des tarifs différenciés au niveau du Conservatoire de Musique. Les Tullistes et les non-Tullistes. Les non-Tullistes payaient plus à l'inscription que les Tullistes parce que, effectivement, l'équipement était porté par les Tullistes.

Les 160 000 € que la Communauté d'Agglomération met en soutien du coût du Conservatoire, c'est précisément pour éviter les tarifs différenciés selon que l'on est domicilié sur Tulle ou en dehors de la Ville centre, et qui existent peut-être dans certains équipements sur Ussel et qui peuvent exister dans certains équipements sur Brive où les tarifs sont différenciés.

Il y a différents cas de figure. Ils sont différents et ne sont pas forcément meilleurs les uns que les autres. En tous cas, je pense qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération on a le souci d'un équilibre territorial parce que c'est quand même attendu par l'ensemble des communes.

Il y a des communes qui sont des communes relais un petit peu au niveau des services de la Communauté d'Agglomération. Il y a la ville centre.

Il faut que l'ensemble des élus, les conseillers municipaux, les conseillers communautaires, les conseillers départementaux aussi parce que le Département a son rôle à jouer et il le joue, la Région a son rôle à jouer et elle le joue, travaillent ensemble.

Parfois, on « tire un peu sur l'ambulance » mais finalement il faut du partenariat. Et ce partenariat, il faut qu'on le retrouve autour de la table, entre nous aussi.

Si on « tire sur l'ambulance », après quand effectivement l'ambulance arrive, elle n'est pas toujours à l'heure.

Au niveau médical, c'est des sujets qu'on traite. On a fait deux Maisons de Santé pluridisciplinaires avec des difficultés aussi pour trouver les professions libérales.

Aujourd'hui, il y a des discussions au niveau de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et des Syndicats de médecins qui ne se concluent pas. Pourquoi ?

Parce que l'Assurance Maladie demande, en contrepartie d'une réévaluation des tarifs de consultation, des services tournés vers les populations où il y a de la déshérence médicale.

De l'exercice groupé, on ne va plus réévaluer les tarifs de consultation au niveau des ordonnances. Dans un service groupé, si vous allez dans une Maison de Santé pluridisciplinaire, les infirmières peuvent faire des pratiques de gestes avancés

J'avais un chiffre. J'ai participé à la consultation sur la réflexion de la santé qui a été diligentée au niveau national. Il y a eu deux réunions en Corrèze. Une première qui était celle de l'Université Populaire avec des professionnels de santé, des médecins, des patients qui, comme vous l'avez dit, ont fait état du fait de ne plus avoir de médecin référent le plus souvent.

Les médecins doivent aussi, quelque part au-delà de la pratique médicale, être au service et tenir compte des difficultés de la société, des difficultés des patients.

Il y a donc des structures d'exercice groupé, des Maisons de Santé. Il y a eu la nécessité, l'opportunité de créer un Centre de Santé Municipal.

Ce sont des gestes forts que font les municipalités qui ne sont pas toujours payées de retour par des médecins qui veulent venir dans les déserts médicaux.

Quand on rajoute une année au niveau de l'internat en médecine et qu'on dit « vous allez faire des stages dans les déserts médicaux », tous les élèves en médecine sont dehors « vent debout ».

J'ai fait la réflexion, On a un territoire Vie-Santé. Sur la Communauté d'Agglomération on est dans cinq zonages de l'ARS avec des aides et des primes qui peuvent être différentes selon les installations des uns et des autres. Ce n'est pas normal que les territoires Vie-Santé ne collent pas à la réalité d'un bassin de vie, au périmètre de la Communauté d'Agglomération.

C'est quelque chose qui, peut-être, sera revu.  
Le problème de la santé, c'est le problème numéro un.

Quand on a fait le projet de territoire, je le rappelle chaque fois, on n'avait pas mis en numéro un le projet de la santé, les problématiques de la santé. On pensait que ça allait être le soutien, l'appui au secteur économique. Ce qui intervient en deuxième.

C'est quelque chose d'effectivement très important pour la population de se retrouver souvent sans un médecin référent et d'aller au service des Urgences ne serait-ce que pour faire les ordonnances.

Donc, les solutions sont-elles locales par rapport à ce type de problème ? Assurément non. Ce n'est pas le niveau local, malgré toutes les initiatives qu'il peut porter, qui résoudra la difficulté.

Alors quoi, la liberté d'installation ?

Les infirmiers, les pharmaciens ne sont pas dans la liberté d'installation mais la médecine libérale oui et surtout ne veut pas en sortir.

D'accord, vous ne voulez pas en sortir mais essayez d'aller un petit peu vers les difficultés que peuvent connaître les patients.

Je raisonnais, dans les discussions que j'ai pu avoir, sur le fait de ne pas parler forcément des déserts médicaux parce que cela a une connotation pas particulièrement positive, et d'enclencher la réflexion sur l'inverse c'est-à-dire les zones sur-dotées et dont on sait qu'elles sont avec du soleil toute l'année et la plage à proximité.

Concernant les zones sur-dotées, on peut peut-être avoir quelques contraintes particulières sur ces zones-là et, en dehors d'une reprise de cabinet, peut-être avoir des contraintes qui ne remettent pas de façon urbi et orbi la liberté d'installation des médecins mais qui fait qu'on n'augmente pas sans arrêt la surdensité par rapport à sous-densité.

Je pense que c'est des réponses qu'on peut avoir.

C'est des questions qu'on se pose dans les territoires, que vous vous posez dans les différentes communes et que je me pose puisque je suis conseiller municipal à Tulle. Ce sont des questions qui se posent à Tulle et qui se posent ailleurs.

Participer finalement à la vie d'un territoire, ce n'est pas opposer la ville centre aux communes périphériques, c'est voir comment on peut être complémentaire.

Il y a cette complémentarité à trouver dans le respect de l'un et dans le respect de l'autre. Et comme le disait Micheline GENEIX, souvent être à l'origine de la question posée ensemble.

Et quand on n'est pas ensemble, parfois on a l'impression qu'on ne sera plus dans le reste de l'histoire. Ce qui n'est pas forcément vrai parce qu'il y a des évolutions. Mais en tout cas, il faut pouvoir y réfléchir ensemble.

Ce soir, cela tombe bien puisque vous parlez de l'énergie. C'est un sujet qui va venir à la fin du Conseil Municipal parce que c'est une réflexion qu'on s'est posée et qu'on est en train de poser entre les 43 communes de la Communauté d'Agglomération et chaque Conseil Municipal puisque il y a, notamment, la nécessité de développer la production d'énergies renouvelables puisque la France est en dessous des seuils qu'elle s'était fixés contrairement à l'Europe qui est au-dessus du seuil qu'elle s'était fixé en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables.

Donc on va en discuter tout à l'heure et on verra la position des uns et des autres. En tout cas ce qu'on propose c'est d'être plus forts ensemble sur ce sujet-là, vous l'avez dit d'ailleurs.

Dans votre introduction, vous avez dit « changeons de paradigme ». Regardons les problèmes de consommation des bâtiments énergivores d'un côté, c'est-à-dire réduire les consommations des bâtiments mais, de l'autre côté, être en capacité de produire aussi de l'énergie renouvelable locale et de monter des filières locales.

Ce soir on est au début d'une histoire et je termine mon propos. Il y aura un questionnement à la fin du Conseil Municipal sur ce sujet-là. Cette histoire on peut la commencer ensemble. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il ne s'agit pas, ce soir, de faire le procès du fonctionnement de l'Agglo à travers la prise de parole du Président BREUILH qui est ce soir aussi apostrophé parce qu'il est élu de la Ville de Tulle.

Ce qui me gêne toujours dans vos positionnements que ce soit ici ou ailleurs, c'est cette défiance que vous avez par rapport à la diversité de l'expression politique que vous ne cessez de vouloir cadenasser. Soyez un démocrate, Monsieur BREUILH. Vous avez été élu de façon démocratique.

Vous avez fait un bureau où il n'y a aucune sensibilité politique. Tout le monde est de la même couleur. Vous avez veillé à ce qu'il n'y ait pas de disparités politiques.

Voilà la réalité.

Après vous vous étonnez que vous ayez des séditions. On a le droit quand même d'avoir des lectures contrariées, je crois.

Mais faut-il attendre 2035 pour donner une réponse ?

L'Agglo fonctionne comme une petite principauté qui aurait les pleins pouvoirs. De temps en temps, comme les autres collectivités, elle reconnaît ses insuffisances.

La réponse c'est aujourd'hui qu'il faut la donner. Le rééquilibrage des praticiens sur le territoire c'est 2035.

On va rester quinze ans en déshérence ? C'est ça votre projet politique ?

Vous placez la santé au cœur de vos prérogatives et bien il faut y aller ! Il faut y aller et trouver des solutions.

Ce soir vous avez fait une analyse qui était pertinente, que vous avez repris et qui a été édifiante en d'autres lieux et en d'autres temps mais la réalité c'est quelle réponse vous donnez à ces 10 000 personnes qui, à Tulle et à Naves bientôt, n'auront plus de praticiens.

Quelle réponse la collectivité leur donne-t-elle ?  
Quels moyens se donne-t-elle ?

Et c'est là le grand mot que vous n'avez pas utilisé ce soir : c'est l'attractivité de votre territoire. Comment vous la construisez l'attractivité de votre territoire ?

Vous n'êtes pas capable de la construire parce que vous n'avez pas pu être capable de promouvoir une identité territoriale. L'échec de l'Agglo est là et vous ne voulez pas entendre ce discours-là. Mais il existe parce que c'est l'expression d'une démocratie, Monsieur BREUILH.

Elle n'est pas là pour vous contrarier ou pour vous froisser, elle est là pour vous donner à entendre des discours que vous n'entendez plus. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Ce qui est étonnant c'est que ce discours-là, il n'y a que l'Opposition Tulliste qui le tient.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Parce que c'est le seul à tenir. Vous cadenassez l'expression politique.

Des maires sans pouvoir, sans prérogatives qui sont à mendier à l'Agglo, c'est ce que vous avez fait.

« Les Bourgeois de Calais », vous vous rappelez de cette image, puisqu'on est dans les images ? Voilà la réalité de l'Agglo.»

*Monsieur Bernard COMBES* : « Caricature ! »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Vous savez, dans les communes relais, il y en a qui me traitent de monseigneur donc forcément, je ne sais pas si je leur adresse des subsides par-dessus la tête.

Je pense que ce sont des images qui ne servent pas l'entre nous, l'entre soi. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est ça le gros problème, vous vous considérez comme une aristocratie.

On est les représentants du peuple. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Même si je me fais traiter de monseigneur, je n'en ai pas l'image.

Je pense qu'il faut être sérieux et traiter les choses sérieusement et avec sérénité. On ne peut pas tenir des propos qui ne correspondent pas à la réalité et puis après être confronté à la réalité. C'est difficile.

Concernant l'attractivité en matière médicale, s'il n'y a pas que Tulle qui n'est pas attractive en matière médicale, il n'y a pas que Tulle qui soit un désert médical. Mais il y a des déserts médicaux dans des villes comme en Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas un secteur rural et pourtant c'est le plus grand désert médical de France.

Il y a des quartiers à Bordeaux où il n'y a pas non plus de médecins référents. A Limoges, il y a aussi des secteurs où il n'y a pas de médecins référents. La problématique est partout.

Vous dites qu'on n'a pas eu d'ambition. On a fait deux Maisons de Santé pluridisciplinaires de deux millions chacune. On a fait l'outil. On a fait l'infrastructure.

Je ne suis pas la faculté de Médecine qui va mettre les médecins et leur donner l'ordre de venir dans les Maison de Santé parce qu'en plus on ne peut pas leur en donner.

On va travailler sur la télémédecine parce que c'est quelque chose qu'il faut qu'on regarde pour se fermer aucune porte.

L'Ecole d'Infirmières a été relocalisée. Le Campus de Formation de Souilhac est un des éléments importants de l'attractivité de Tulle.

L'Hôpital c'est aussi quelque chose de très important.

Cela a été dit, il faut conforter le secteur de l'Hôpital. Ça sera un des enjeux qu'on a prévu et listé au niveau du mandat, y compris de l'Agglo.

Il y a le secteur du Musée, il y a l'aménagement des places. Il y a le déménagement de la CPAM et peut-être que demain et on l'a prévu, on aura à la place de la CPAM un parking.

C'est la Communauté d'Agglomération, peut-être et je dis peut-être parce que les décisions ne sont pas prises, le réalisera. J'espère que vous y serez, que vous participerez, que vous défendrez le projet et que vous aurez le courage, et on espère que vous monterez la Rue Souham aussi avec nous et qu'on pourra faire à la place de la CPAM, quand le bâtiment aura été transféré à côté de la Médiathèque, un beau parking de 300 places qui permettra de désenclaver le secteur de l'Hôpital et le quartier.

Et puis, le secteur de Souilhac sera relayé par un quartier du Trech qui sera vivant avec aussi un volet, une attractivité touristique liée au Musée et peut-être aussi avec quelque chose qui pourrait se passer dans le Cloître.

Il faudra regarder de façon attentive parce que le Cloître est une richesse méconnue de Tulle.

J'ai toujours regretté que le Cloître soit fermé, qu'on ne puisse pas y aller, rentrer de façon très facile et y passer des moments à lire, par exemple, l'été quand il y fait bon mais aussi l'hiver.

Il y a toute cette réflexion à mener de façon construite, apaisée et en se respectant réciproquement.

Il faut que la ville centre entende les communes rurales parce qu'elles sont aussi dans la difficulté. On avait un bureau hier soir où on parlait du DOB de la Communauté d'Agglomération qui va être à l'ordre du jour du Conseil Communautaire qui se tiendra à Naves parce qu'il faut aussi délocaliser les lieux.

Cela ne se fait pas partout car il y a des communes qui ne disposent pas de salles en capacité d'accueillir les 73 conseillers communautaires mais quand on peut, il faut le faire.

Il faut aller aussi vers les communes extérieures.

On avait des discussions concernant la voirie. On a pris la voirie mais toutes les communautés d'Agglomération ne l'ont pas prise. Il y en a très peu d'ailleurs qui l'ont prise.

Pourtant on le prend et on porte des investissements qui se situent entre 2 000 000 € et 2 500 000 € et qui sont prélevés sur Tulle comme sur les autres petites communes.

En ce qui concerne les communes où il y avait peu de rentrées économiques, les retenues se font en fait sur l'attribution de compensation qui correspond à l'ancienne part de Taxe Professionnelle que percevait chaque commune quand la Taxe Professionnelle a été supprimée.

Il y en a qui sont négatives, c'est-à-dire que l'emprunt qu'on passe pour leur compte, on le rétracte l'attribution de compensation et elles doivent de l'argent à la Communauté d'Agglomération, donc c'est aussi difficile pour elles.

C'est vrai que Tulle porte des charges particulières mais Tulle a néanmoins de la ressource, fait des efforts de gestion qui permettent certaines marges de manœuvre.

Les communes sont dans la difficulté et nous posent des questions. Elles nous disent : « Pourquoi quand on est en AC négative, on ne neutraliserait pas l'AC négative ?

Mais si on neutralise l'AC négative, même les communes comme Tulle qui ne sont pas en AC négative, payent quand même au niveau de la voirie.

On a pris la participation au niveau du Service d'Incendie et de Secours. Avant c'était les communes qui payaient. Cela représente 2 000 000 €.

Cette année le Service d'Incendie et de Secours a augmenté ses participations de 6,2%. Cela représente 130 000 €. C'est la Communauté d'Agglomération qui les paye.

Ce ne sont plus les communes directement puisque cela a été transféré.

Monsieur le Maire l'a dit, Pascal CAVITTE aussi, l'ensemble du Conseil Municipal fait très attention dans la gestion du fonctionnement. Je suis également obligé de faire attention dans la gestion du fonctionnement.

Cela n'empêche pas de pouvoir aider. On a créé un fonds de ruralité.

Ce n'est pas pour Tulle mais c'est pour les communes qui ont des difficultés pour pouvoir faire parfois de petits investissements. On a mis 100 000 € en plus d'un fonds intercommunal qui permet de financer des équipements qui rayonnent sur plus d'une commune.

La Ville de Tulle est exclue du fonds de ruralité. Tulle est exclue des équipements supra-communaux mais Tulle a d'autres aides peut-être pas suffisantes mais encore faut-il pour les rendre suffisantes, construire ensemble.

Et quand on fait des propositions, s'il n'y a pas une construction commune, si à l'intérieur même du Conseil Municipal ou des représentants du Conseil Municipal de Tulle au Conseil Communautaire, on sent qu'il n'y a pas forcément une convergence d'opinion, une convergence de convictions, ça n'aide pas les choses. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Beau débat .

Vous avez dit les choses Monsieur CHAUMEIL et Monsieur BREUILH vous a répondu autant qu'il était nécessaire, je crois.

C'est comme cela qu'on éclaire un peu la vision des uns et des autres. C'était important d'avoir cet échange.

Est-ce qu'il y a d'autres choses à rajouter sur ce débat ?

Il y aura, bien sûr, le vote du budget après donc on aura l'occasion d'aller plus avant dans les choix budgétaires.

Il faut donc simplement donner acte de cette présentation d'un Débat d'Orientations Budgétaires. »

VOTE à l'unanimité

## **2-Vote anticipé du budget Ville pour permettre le reversement d'un trop perçu de Taxe d'Aménagement**

Vu la présentation par la DDFIP Vienne d'un titre de perception ayant pour objet une demande de restitution d'un trop perçu, au titre de la taxe d'aménagement retracée sur le titre de perception n° 2600006821/LIMO/2018 émis envers un débiteur et versée par l'Etat à la Ville de Tulle.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir par anticipation au vote du budget Ville, un crédit de 2 482 € (Chapitre 10 – Article 10226) et ce, afin de reverser le trop perçu, sur l'exercice 2018, de la Taxe d'Aménagement d'un débiteur, cette taxe ayant fait l'objet d'un titre d'annulation en application de l'article L.331-26 du code de l'urbanisme.**

APPROUVE à l'unanimité

## **3-Approbation des techniques d'apurement du compte 1069 sur plusieurs exercices**

Le compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », non budgétaire, a participé au dispositif mis en place en 1997 afin de permettre une transition entre les dispositions budgétaires et comptables de l'instruction M14 afin d'éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice ne pénalise ce premier exercice.

Ce dispositif a donc conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves sans qu'il ait été intégré au budget.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de l'organisme étaient effectivement minorés.

Le solde sur le budget Ville de ce compte à hauteur de 504 972.28€ doit être apuré dans le cadre du passage en M57.

L'apurement du solde débiteur du compte 1069 s'effectuera à partir de 2023 et sera amorti sur un délai de 10 ans en augmentant d'1/10 le déficit d'investissement du montant concerné soit 50 497.22€ pendant 9 ans et 50 497.30€ la dernière année.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette opération.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Nous refuserons la filiation. 1997 c'était Raymond-Max AUBERT qui était Maire.

La faute du père retombe sur les fils et nous voulons éteindre la filiation. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 contre

#### **4-Créances éteintes – Budget Ville**

Les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Vu les ordonnances aux fins d'homologation de procédures de rétablissements personnels sans liquidation judiciaire, concernant des dossiers de surendettement, rendues par les Tribunaux d'Instance.

Vu les tableaux des créances de la commission du surendettement des particuliers.

**Il est proposé au Conseil municipal, suite à la décision de la Commission de Surendettement de la Corrèze et à la demande de la Trésorerie Principale, d'admettre en créances éteintes la somme de 170,90 € pour le dossier d'un administré.**

Cette somme correspond à un impayé suite à la location d'une salle communale en 2010.

APPROUVE à l'unanimité

**Départ à 19h45 de Mme Micheline GENEIX, M. Henry TURLIER, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Stéphanie PERRIER**

#### **5-Garantie d'emprunt accordée à NOALIS pour la réalisation de cinq logements collectifs, Rue d'Alverge**

Dans le cadre de l'acquisition et de l'amélioration d'un immeuble situé rue d'Alverge et afin de réaliser 5 logements collectifs, la société Noalis a sollicité la Ville de Tulle afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 50% pour un prêt qu'elle doit souscrire auprès de la Banque des Territoires.

Le prêt n°141309, souscrit par Noalis auprès de la Banque des Territoires, d'un montant de 201 277 €, est constitué de 4 lignes, comportant les caractéristiques suivantes :

- PLAI : 25 259 € (durée : 40 ans ; taux : livret A - 0.2% ; périodicité : annuelle)
- PLUS : 80 211 € (durée : 40 ans ; taux : livret A + 0.6% ; périodicité : annuelle)
- PLUS Foncier : 70 807 € (durée : 50 ans ; taux : livret A + 0.6% ; périodicité : annuelle)
- PHB : 25 000 € (durée : 40 ans ; taux fixe 0% ; périodicité : annuelle)

Les garanties d'emprunts sont soumises à des ratios, car en tant qu'aides indirectes aux entreprises, et bien que n'étant pas inscrites en section d'investissement, elles représentent un investissement financier.

Ces ratios peuvent être classifiés suivant 3 principes :

- plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : le maximum que la collectivité peut consacrer aux annuités de la dette à garantir est de 50% des recettes réelles de fonctionnement.



Soit pour Tulle :

Annuités d'emprunts garantis	894 316 €
+ Annuités de la dette communale	2 841 672 €
+ 1ère annuité de l'emprunt garanti	8 754 €
- Provisions	
= Maximum d'annuités de la dette à garantir -A-	<u>3 744 741 €</u>
Recettes réelles de fonctionnement	21 166 401 €
x 50% = Plafonnement -B-	<u>10 583 200.31 €</u>

Pourcentage doit être inférieur à 100 % ou A doit être < à B  
Soit un pourcentage du maximum à garantir de : 35,38%  
Ratio correct

- division du risque entre les débiteurs : pour un même débiteur, le montant des annuités à garantir est plafonné à 10% de la capacité à garantir de la commune.

Soit pour Tulle :

Recettes réelles de fonctionnement	21 166 401 €
x 50% = Plafonnement	<u>10 583 200 €</u>
x 10% = Plafonnement pour un débiteur -C-	<u>1 058 320 €</u>

Garantie de l'emprunt

Ancienne annuité pour ce bénéficiaire	2 996 €
Nouvelle annuité pour ce bénéficiaire	8 754 €
<u>Total -D-</u>	<u>11 750 €</u>

D doit être < à C

Soit C-D= 1 046 571 €  
Ratio correct

- partage du risque : cette règle ne permet pas de garantir plus de 50% du montant de l'emprunt (cas général) ou 80% pour les opérations d'aménagement urbanistiques. Cependant, elle ne s'applique pas pour les organismes à caractère éducatif ainsi que philanthropique, social, familial ou culturel et pour les logements sociaux.

Montant de l'emprunt à garantir	201 277 €
Taux à appliquer	50%

Montant pouvant être garanti 100 638,50 €  
Ratio à prendre en compte

Ces ratios étant acquis, la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Tulle peut donc porter sur 50% de l'emprunt souscrit par Noalis, soit 100 638.50 €.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**- de garantir, à hauteur de 50%, l'emprunt de 201 277 € contracté par Noalis auprès de la Banque des Territoires pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble situé rue d'Alverge afin de réaliser 5 logements collectifs**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

*Monsieur Michel BREUILH* : « Nous serons caution solidaire avec vous Monsieur le Maire ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci de cette solidarité Monsieur le Président. Elle est la bienvenue.

APPROUVE à l'unanimité

**6- Adhésion, au titre de l'année 2023, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

**a- Conservatoires de France : 128 €**

Conservatoires de France est une association regroupant des établissements d'enseignement artistique proposant un espace de débats et d'échanges sur les questions d'actualité.

APPROUVE à l'unanimité

**b- ADIAJ : 30 €**

Il s'agit de l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique qui propose des formations dont peuvent bénéficier les agents municipaux.

APPROUVE à l'unanimité

**c- AGORES : 100 €**

Agores est l'association nationale de la restauration collective. Elle œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique. Elle contribue également à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

APPROUVE à l'unanimité

**d- Conseil National des Villes et Villages fleuris : 350 €**

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français.

Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

APPROUVE à l'unanimité

**e- ATMO : 1 745,91 €**

Cette association, à but non lucratif, a pour vocation la gestion de la qualité de l'air en Limousin. Elle étudie et surveille l'air tout au long de l'année grâce à des moyens techniques et scientifiques élaborés.

En cas de pics de pollution, elle déclenche une procédure d'information et de recommandation qu'elle diffuse aux interlocuteurs locaux, aux industriels et au grand public.

Elle peut également venir, à la demande, effectuer des prélèvements d'air et en mesurer la qualité sur un site industriel ou une nouvelle installation qui pourrait modifier la qualité de l'air.

**f- Urgence Ligne POLT : 300 €**

« Urgence Ligne POLT » est une association créée le 30 Janvier 2010 à Brive.

Elle fédère les initiatives et les diverses organisations locales et collectivités adhérentes, en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Cette association fait de l'irrigation des territoires et du maillage du réseau ferroviaire, LGV et classique, un enjeu social, économique et écologique. « Urgence Ligne POLT » ne se substitue pas aux associations locales porteuses des besoins de proximité.

Elle s'attache à mettre les diverses actions en cohérence et en synergie. Partant de là, « Urgence Ligne POLT » entend faire valoir les grands principes fondamentaux qui touchent au matériel, à l'infrastructure et au statut de gestion de cet axe majeur pour l'aménagement du territoire (responsabilité de l'Etat, Service Public, etc.).

APPROUVE à l'unanimité

## **7- Décision relative au remboursement de frais d'électricité en faveur de l'ancien locataire du logement de fonction situé dans l'ancienne école de Baticoop**

### **Description du site concerné :**

Ensemble de bâtiments de 465m<sup>2</sup> comprenant une cantine, un espace avec des salles de classe et un logement de fonction sur plusieurs niveaux situé au 1, rue du Bos Haut de Cueille à Tulle.



L'appartement de fonction de l'école Baticoop a été loué du 16 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> mai 2022 à Monsieur Roger BOUILLAGUET. Toutes les charges relatives à l'utilisation des lieux ont été prises en charge par le locataire et ce, pendant la totalité de la location.

Il est précisé que le logement et l'école sont alimentés par un seul compteur électrique.

De décembre 2021 à mars 2022, un centre de vaccination provisoire a été installé en urgence dans la zone des salles de classe. De ce fait, le seul comptage électrique ouvert au nom du locataire a dû être mutualisé (alimentation des appareils électriques et de la chaufferie).

Afin de répartir les charges sur cette période, il convient de procéder à la régularisation des frais liés à la consommation du fluide électrique mais aussi à l'abonnement toujours actif.

Le locataire a transmis le détail de la facture de son fournisseur d'électricité sur la totalité de la période de location. A la lecture de cette dernière et plus précisément sur la période durant laquelle le centre de vaccination était ouvert, il apparaît une forte consommation. (Consommation multipliée entre 4 et 5 pendant 4 mois).

La facturation déjà prélevée à Monsieur BOUILLAGUET par EDF, s'élève à un montant total de 1 153.99 €.

Au vu des fortes consommations dues au fonctionnement du centre de vaccination, il est proposé une prise en charge à hauteur de 75 % du montant des prélèvements 2022, soit la somme de 865,50 €.

Il est précisé que la partie gaz étant restée à la charge de la collectivité, elle a été prise en compte dans le calcul du loyer.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la somme de 865,50 € en faveur de Monsieur Roger BOUILLAGUET correspondant au remboursement de 75 % de la facture totale de frais d'électricité.**

APPROUVE à l'unanimité

## **8- Approbation d'une convention d'attribution d'aide intercommunale au titre des évènements touristiques, culturels et/ou sportifs d'intérêt communautaire liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération – « Animations de Noël 2022 »**

Tulle Agglo, de par ses statuts, est compétente pour participer à la mise en place de manifestations sportives, culturelles, économiques permettant le rayonnement de la Communauté d'Agglomération.

Conformément au règlement ratifié par le Conseil Communautaire en date du 5 avril 2012, dans le cadre du schéma de développement touristique intercommunal, Tulle Agglo a décidé d'apporter son concours à l'organisation de l'évènement « Animations de Noël 2022 ».

Afin de financer cette opération, la Ville de Tulle sollicite de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre d'une valorisation du patrimoine et du développement touristique du territoire, une aide à hauteur de 7 000 €.

Il est précisé que la Ville de Tulle s'engage, pour cette opération, à assurer les mesures de publicité pour le compte de Tulle Agglo, Communauté d'Agglomération telles que :

- la mention de l'aide intercommunale de Tulle Agglo
- l'insertion du logo de Tulle Agglo dans tous les documents publicitaires établis par la Ville
- l'installation d'une banderole de Tulle Agglo durant toute la manifestation
- la promotion de la manifestation sur l'ensemble des communes du territoire de Tulle Agglo
- la communication auprès de l'OTI Tulle et Cœur de Corrèze

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente qui définit les conditions d'attribution de l'aide intercommunale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **TRAVAUX-**

*Rapporteur : Monsieur Gérard FAUGERES*

## **9-Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la modernisation de l'éclairage des terrains de grand jeu de la Ville de Tulle**

Depuis plus de 15 ans la Ville de Tulle a fait le choix d'engager un important programme de réhabilitation et de modernisation de son patrimoine sportif. La dernière opération concerne la réhabilitation du stade de football de Pounot avec l'installation d'une pelouse synthétique et la modernisation de l'éclairage avec l'installation de projecteurs LED. D'autre part, les bulles de tennis ont aussi été équipées d'une installation LED.

Par ailleurs, la Ville privilégie dans ses programmes d'investissements l'amélioration des performances énergétiques de ses installations (bâtiments, éclairage public, flotte automobile...).

La crise énergétique amène la collectivité à accélérer son programme de modernisation des éclairages sur ses terrains de grands jeux (augmentation globale de 110% du coût du kWh en 2023).

La demande de financement déposée concerne une opération globale de 5 terrains dont le stade d'Honneur Alexandre Cueille (terrain utilisé par le club de rugby du Sporting Club Tulliste qui évolue en Fédérale 1).

Les 4 autres terrains concernent des terrains d'entraînement de football sur le site de la Cible et le terrain d'entraînement annexe de rugby au stade Alexandre Cueille.

Les associations qui pourront bénéficier de ces investissements sont le Tulle Football Corrèze, le Tulle Athletic Club, le Tulle Triathlon.

Tous ces terrains de grands jeux sont la propriété de la Ville de Tulle et le choix de rénover leurs éclairages (installation de projecteurs LED) s'inscrit dans une démarche écoenvironnementale.

Les études menées et jointes au dossier démontrent que cette opération d'investissement permettra de générer une économie d'énergie de plus de 60% par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

**Le montant des travaux est estimé à 208 882,26 € HT.**

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

**Départ Mme Christèle COURSAT à 20h00**

**10-Demandes de subventions au titre de la DSIL :**

**a-Remplacement de menuiseries extérieures et les travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles à l'école maternelle Turgot**

**PRESENTATION DU BATIMENT**

Les travaux concernent l'école maternelle Turgot à Tulle (4 classes)

**DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

2 salles sont concernées par les travaux :

- Salle dortoir / salle motricité / Chorale
- Salle dortoir N°2

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur

- Absence de traitement de l'acoustique d'une salle
- Eclairage vétuste, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- **Salle dortoir / salle motricité / Chorale**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2
- Fourniture et pose de store intérieur occultant opaque ignifugé M1
- Toile de verre + peinture sur mur existant
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 \*600 Gyptone type Quattro + laine minérale de 75
- Réfection de l'éclairage (*dépose luminaires, pose de pavé à led, divers*)

- **Salle dortoir N°2**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2

Synthèse financière :

<b>● Salle dortoir / salle motricité / Chorale</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot menuiserie extérieure	17 800.00
Lot Peinture / faux-plafond	8 500.00
Lot Electricité	1 500.00
Lot rideaux intérieurs d'occultation	4 000.00
	<b>31 800.00 €</b>
<b>● Salle dortoir 2</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot menuiserie extérieure	18 200.00
	<b>18 200,00 €</b>

Le montant global des travaux est estimé à 50 000 € HT.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

## **b-Réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot**

### **PRESENTATION DU BATIMENT**

Les travaux concernent l'école primaire Turgot à Tulle.

### **DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au rez-de-chaussée et donnant sur le préau couvert:  
Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants
- Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)
- Réfection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)
- Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur
- Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide
- Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact
- Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support
- Réfection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

<b>SYNTHESE FINANCIERE</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	<b>58 150.00 €</b>

Le montant global des travaux est estimé à 58 150 € HT.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**



- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

### **c- Aménagement des abords de la Tour de Souilhac**

#### **Articulation du projet avec la réhabilitation de la Tour de Souilhac**

Au travers d'un groupement de commande tripartite entre Corrèze Habitat, l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle en date du 11 août 2021, ces trois entités ont souhaité porter conjointement une maîtrise d'œuvre commune ainsi qu'un programme de travaux.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, il est prévu un programme de travaux.

Pour ce faire des aménagements de type passerelle et emmarchement seront réalisés pour rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et favoriser les modes de déplacement doux.

#### **Présentation détaillée du projet**

Le projet consiste à créer un lien entre l'opération de réhabilitation de la Tour de Souilhac portée par Corrèze Habitat et l'espace public communal. Ainsi il sera créé une passerelle d'accès et un emmarchement.

Cette opération est menée par une maîtrise d'œuvre unique.

#### **Description technique**

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Préparation, démolition des trottoirs existants
- Préparation des supports au niveau du Parking Louisa Paulin
- Création des micropieux au niveau de la passerelle et de l'emmarchement
- Création d'une passerelle
- Création d'un emmarchement
- Adaptation et insertion des ouvrages dans l'espace public avec du mobilier urbain

Les travaux s'intégreront aux travaux de réhabilitation de la Tour de Souilhac pour un meilleur phasage et une coordination entre les prestataires intervenants.

#### **Estimatif des travaux**

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 200 000 € HT soit 240 000 € TTC.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je précise que pour cette Tour de Souilhac, il s'agit d'une rénovation complète. Les travaux ont été évalués à environ 4 000 000 €, donc une réhabilitation lourde de cette cinquantaine de logements qui sont dans cet espace.

Cela va vraiment changer totalement la physionomie de la Tour d'une part, et de la vie des habitants aussi à travers les économies d'énergie, l'isolation phonique et thermique qui va s'en dégager mais aussi les aspects esthétiques.

Il nous a semblé pertinent, dans la mesure où nous avons travaillé la rénovation complète du quartier de la gare, de faire cette jonction avec la partie universitaire. Du coup, la Tour de Souilhac se trouve justement dans ce site.

Cette passerelle qui sera situé côté CCS permettra donc aux habitants de la Tour et aux visiteurs de bénéficier d'un espace public beaucoup plus agréable et beaucoup moins fermé que ne semblent l'être aujourd'hui les abords de la Tour de Souilhac.

Et d'autre part, il y aura la question aussi de l'aménagement de tous les espaces liés à la collecte des déchets.

Donc, c'est une valorisation très forte de cette partie du quartier. On aura là une jonction complète Médiathèque – Pôle Universitaire.

Il restera peut-être le pont parce que ce n'est pas très beau de ce côté-là.

*Monsieur Gérard FAUGERES* : « Et la place aussi ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « La place aussi.

Après on aura vraiment une valorisation complète et puis je pense que le Département fera quelque chose au niveau du pont parce que les balustres actuels ne sont pas très beaux.

En tout cas, cela va être très agréable pour les habitants de ce secteur. »

APPROUVE à l'unanimité

#### **d- Réfection et mise en conformité de l'ensemble électrique du Parking du Pas Roulant - Modification du plan de financement**

##### **- Présentation du site**

Implantée avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante aire de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidant à proximité du parking.

Une partie du bâtiment abritait autrefois l'ancienne caserne des pompiers de la ville.

### **- La situation actuelle**

Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations

### **– Détail du projet**

- Réalisation des études pour répondre aux obligations réglementaires sur un ensemble électrique, sécurité et structurel.
- Analyse et chiffrage pour affinage de l'estimation.
- Programmation de différentes interventions et organisation du chantier.
- Réalisation des travaux avec phasage afin de toujours maintenir en activité une partie de l'espace de stationnement.
- Mise en conformité électrique et incendie de l'ensemble du bâtiment

### **– Montants**

L'estimation des travaux est portée à 500 000 € HT pour une durée de deux ans à compter du lancement soit à partir de Juin 2023

### **Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

- APPROUVE à l'unanimité

### **11-Demandes de subventions au Département :**

**a- Remplacement de menuiseries extérieures et les travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles à l'école maternelle Turgot**

### **PRESENTATION DU BATIMENT**

Les travaux concernent l'école maternelle Turgot à Tulle (4 classes)

### **DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

2 salles sont concernées par les travaux :

- Salle dortoir / salle motricité / Chorale
- Salle dortoir N°2

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur
- Absence de traitement de l'acoustique d'une salle

- Eclairage vétuste, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- **Salle dortoir / salle motricité / Chorale**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2
- Fourniture et pose de store intérieur occultant opaque ignifugé M1
- Toile de verre + peinture sur mur existant
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 \*600 Gyptone type Quattro + laine minérale de 75
- Réfection de l'éclairage (*dépose luminaires, pose de pavé à led, divers*)

- **Salle dortoir N°2**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2

Synthèse financière :

<b>• Salle dortoir / salle motricité / Chorale</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot menuiserie extérieure	17 800.00
Lot Peinture / faux-plafond	8 500.00
Lot Electricité	1 500.00
Lot rideaux intérieurs d'occultation	4 000.00
	<b>31 800.00 €</b>

<b>• Salle dortoir 2</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot menuiserie extérieure	18 200.00
	<b>18 200,00 €</b>

Le montant global des travaux est estimé à 50 000 € HT.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès du Département une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

## **b- Réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot**

### **PRESENTATION DU BATIMENT**

Les travaux concernent l'école primaire Turgot à Tulle.

### **DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au rez-de-chaussée et donnant sur le préau couvert:  
Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants
- Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)
- Réfection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)
- Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur
- Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide
- Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact
- Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support
- Réfection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

<b>SYNTHESE FINANCIERE</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	<b>58 150.00 €</b>

Le montant global des travaux est estimé à 58 150 € HT.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès du Département une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

### **c- Réfection des escaliers Boulevard Clemenceau/Rue Maximim Deloche et Jean Servanckx / Boulevard du Marquisat**

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches permettent « d'escalader » la ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection. C'est le cas de ceux situés boulevard Clemenceau / rue Maximin Deloche et ceux rue Jean Servanckx / boulevard du Marquisat.

Les marches en place vont être évacuées et de nouvelles en béton vont être installées.

Le coût total de ces travaux est estimé à 65 825 € HT soit 28 425 € HT pour l'escalier boulevard Clemenceau / rue Maximin Deloche et 37 400 € HT pour celui rue Jean Servanckx / boulevard du Marquisat.

#### **Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès du Département une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

### **d-Réfection et mise en conformité de l'ensemble électrique du Parking du Pas Roulant**

#### **- Présentation du site**

Implantée avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante aire de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidant à proximité du parking.

Une partie du bâtiment abritait autrefois l'ancienne caserne des pompiers de la ville.

#### **- La situation actuelle**

Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations

#### **- Détail du projet**

- Réalisation des études pour répondre aux obligations réglementaires sur un ensemble électrique, sécurité et structurel.
- Analyse et chiffrage pour affinage de l'estimation.

- Programmation de différentes interventions et organisation du chantier.
- Réalisation des travaux avec phasage afin de toujours maintenir en activité une partie de l'espace de stationnement.
- Mise en conformité électrique et incendie de l'ensemble du bâtiment

**- Montants**

L'estimation des travaux est portée à 500 000 € HT pour une durée de deux ans à compter du lancement soit à partir de Juin 2023

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès du Département une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir**

APPROUVE à l'unanimité

**e- Aménagement des abords de la Tour de Souilhac**

**Articulation du projet avec la réhabilitation de la Tour de Souilhac**

Au travers d'un groupement de commande tripartite entre Corrèze Habitat, l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle en date du 11 août 2021, ces trois entités ont souhaité porter conjointement une maîtrise d'œuvre commune ainsi qu'un programme de travaux.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, il est prévu un programme de travaux.

Pour ce faire des aménagements de type passerelle et emmarchement seront réalisés pour rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et favoriser les modes de déplacement doux.

**Présentation détaillée du projet**

Le projet consiste à créer un lien entre l'opération de réhabilitation de la Tour de Souilhac portée par Corrèze Habitat et l'espace public communal. Ainsi il sera créé une passerelle d'accès et un emmarchement.

Cette opération est menée par une maîtrise d'œuvre unique.

**Description technique**

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Préparation, démolition des trottoirs existants
- Préparation des supports au niveau du Parking Louisa Paulin
- Création des micropieux au niveau de la passerelle et de l'emmarchement
- Création d'une passerelle
- Création d'un emmarchement

- Adaptation et insertion des ouvrages dans l'espace public avec du mobilier urbain

Les travaux s'intégreront aux travaux de réhabilitation de la Tour de Souilhac pour un meilleur phasage et une coordination entre les prestataires intervenants.

#### **Estimatif des travaux**

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC

#### **Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès du Département une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir**

- APPROUVE à l'unanimité

*Rapporteur : Monsieur Bernard COMBES*

#### **12-Demande subvention au titre du Fonds Vert pour la Réhabilitation de l'ex cinéma « Le Palace »**

Le conseil municipal a délibéré le 12 avril 2022 pour solliciter le versement par l'Etat d'une subvention au titre de la DSIL pour une opération de démolition de l'ex cinéma « Le Palace ».

Le dossier correspondant a été transmis aux services de l'Etat et, après étude par leurs soins, il s'avère qu'une opération limitée à la déconstruction n'est pas éligible à la DSIL. Seule une opération portée par un maître d'ouvrage public ou pour son compte et consistant en une démolition reconstruction, peut être subventionnée.

La Ville a fait étudier par le Cabinet d'architecte Clary une opération de réhabilitation dans l'existant, avec l'objectif de recréer en rez de rue une surface commerciale et des espaces d'habitation sur les étages. L'exigence portait également sur la mise en œuvre de parkings en sous-sol, d'un ascenseur assurant la desserte des étages et d'espaces de plein air pour chaque logement (type balcons, terrasses et/ou loggia).

Malgré la complexité de la commande au regard de la configuration de l'existant, l'architecte a réussi à respecter le cahier des charges en créant dans l'ancien cinéma tous les espaces demandés.

Néanmoins, le coût d'opération étant élevé par rapport à la surface commercialisable, la seule solution qui paraissait économiquement réaliste passait par une démolition complète. C'est dans ce cadre que la Ville avait sollicité une intervention financière de l'Etat.



Parallèlement, la Ville avait aussi demandé au Cabinet Clary de compléter sa première étude par une seconde portant sur une démolition reconstruction avec l'objectif de rentabiliser au mieux l'opération et donc de créer le maximum de surface commercialisable sans obérer les impératifs de confort (parking, ascenseur, terrasse...).

Ce dossier avait permis à la Ville de renouveler sa demande de subvention au titre de la DSIL Région avec un document correspondant au règlement d'attribution DSIL.

La subvention attendue devant s'élever à 500 000 €, elle devrait permettre si ce n'est d'atteindre l'équilibre de l'opération, au moins de réduire l'éventuel reste à charge, malheureusement habituel sur les opérations de réhabilitation en centre-ville.

La Ville de Tulle pouvant prétendre à l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert, cette dernière souhaite désormais déposer un dossier auprès des services de l'Etat.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « On ajoute le Fonds Friches et le Fonds Vert sur ce bâtiment.

Il s'agira donc de faire baisser la pression liée à la réalisation de l'immeuble puisque plus on aura d'aides sur l'immeuble plus le prix au m<sup>2</sup> qui sortira pour la construction, la déconstruction et la rénovation ou la construction de l'immeuble à usage d'habitation sera économiquement viable. »

APPROUVE à l'unanimité

*Rapporteur : Monsieur Gérard FAUGERES*

**13-Demande de subvention au titre de l'ANS pour la création d'un city stade à Virevialle**

**Articulation du projet avec la stratégie du territoire et présentation détaillée du projet**

Le projet consiste à la création d'un terrain multisport.

Soucieuse de porter des projets partagés avec la population, la Ville de Tulle a engagé une réflexion et concertation sur les pratiques du sport en ville et l'usage de l'espace public. L'installation d'un terrain multisport à côté de la maison de quartier de Virevialle répond aux attentes des administrés, et permettra une pratique sportive tout en favorisant le lien social.

Cet équipement aura un double objectif. Permettre la pratique en usage libre du sport mais aussi être support dans le cadre d'activités scolaires ou associatives.

La Ville de Tulle située en zone ZRR labellisée « terre de jeux » souhaite que cet investissement puisse s'inscrire dans sa politique volontariste de développement et d'accompagnement des pratiques sportives.

### **Description technique**

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Terrassement
- Création d'une sous couche
- Installation de la structure du terrain multisports
- Pose du sol amortissant
- Pose du gazon synthétique et sablage

### **Estimatif des travaux**

Le montant des travaux est de 70 000.00 € HT soit 84 000 € TTC.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter auprès de l'ANS une aide financière aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **14-Approbation de la modification du règlement des marchés**

Suite à la commission des marchés, il convient de modifier la réglementation des marchés de plein vent.

Ainsi il convient d'établir de manière plus structurée et détaillée l'organisation générale et la gestion des marchés, les modalités d'attribution des emplacements, la perception des droits de place, l'organisation et le fonctionnement des marchés, les mesures de propreté de salubrité et de sécurité, la police des marchés, les notions de responsabilité et de sanctions et autres dispositions diverses.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver ledit règlement des marchés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Pourquoi on fait subitement un changement de pied sur la modification du règlement des marchés ? »*

*Monsieur Michel BOUYOU : « C'était juste pour mettre à jour les différentes règles concernant les marchés. C'est bien de temps en temps de les revoir.*

Ce sont quand même des modifications à la marge. Ce ne sont pas des modifications fondamentales. Ce sont les usages on va dire. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « J'aurais une autre petite question.

Pourquoi avons-nous eu des plots en béton parallèlement à la Promenade ? Qu'est ce qui s'est passé ?

On a eu des lectures très disparates de cet aménagement et j'attendais d'être à ce soir pour avoir quelques éclaircissements. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « C'est un incident qui s'est produit sur le marché.

Il y a eu un problème de sécurité un mercredi après-midi. C'est une voiture qui est rentrée dans un étal qui était légèrement sur le côté et puis un étal en face.

Il y a un problème de sécurité et on avait déjà parlé de ce problème de sécurité avec des organismes divers tels que la Préfecture et la Police et nous sommes en train d'étudier actuellement trois scénarii différents.

Mais de toute façon dans ces scénarii-là, il est prévu effectivement de mettre en sécurité le marché afin que notamment la circulation ne se retrouve pas face à des zones de marché.

Pour le moment, il y a ces plots. Ils sont là de manière provisoire et lorsqu'on aura enfin des solutions, on va dire, pérennes, ils seront forcément enlevés. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Monsieur BOUYOU, j'en profite, vous avez pris la parole.

J'ai été à de multiples reprises apostrophé par un Tulliste qui s'étonnait qu'on puisse avoir changé la nature du parking de devant sa maison qu'il habite depuis une cinquantaine d'années sans avoir été consulté, mettant fortement Monsieur PEUCH en difficulté et qui doit faire la transition entre les demandes des uns et les exigences des autres.

Est-ce qu'il ne serait pas, quand même, de bon aloi d'informer le riverain qui est concerné par l'emplacement, objet d'un stationnement interdit avant d'opérer ledit stationnement interdit ?

Ça éviterait d'être sollicités de tous les côtés. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Je prends bien note.

Effectivement, il ne s'agit pas d'une interdiction mais c'est pour permettre l'accès à un autre riverain. C'est en cours.

C'est dans une rue qui est compliquée puisque cette rue n'étant pas suffisamment large, le stationnement devrait être théoriquement interdit sur la totalité de la rue.

Bien sûr ça n'est pas notre intention de l'interdire et je me rapprocherai des riverains pour trouver une solution.

Il s'agit surtout, et vous avez raison de le souligner, d'un problème de voisinage.

Je m'y rendrai donc pour la quatrième fois. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Si vous me permettez, qu'au moins on puisse consulter les deux parties en présence pour arriver à une conciliation que la collectivité doit pouvoir trouver car, si j'ai bien compris, elles n'ont pas été mises en présence.

Vous envoyez toujours Monsieur PEUCH « au casse-pipe » et vous ne pouvez pas renvoyer un usager comme ça devant un stationnement qui n'a pas été signalé.

Cela fait cinquante ans qu'il utilise son pas de porte. La collectivité lui doit une explication. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Effectivement, c'est très compliqué dans ces endroits-là.

Je me souviens qu'on a été saisi au Cabinet par cette situation et on est allé voir avec Monsieur BOUYOU et le Médiateur urbain.

On a regardé et on a vu que pour sortir une voiture de son garage, il ne fallait pas qu'il y ait un stationnement pour permettre la sortie de la voiture. Donc on a fait un marquage au sol.

Monsieur BOUYOU a rencontré les deux personnes mais séparément. Parfois c'est beaucoup d'énergie que de faire se rencontrer les deux personnes en présence puis, en plus de jouer les arbitres de touche plus ou moins, ce n'est pas toujours facile à faire, d'autant plus que c'est toujours des histoires très microcholines de stationnement dans des secteurs aussi très contraints, c'est vrai.

Il ne restera donc qu'à les faire se rencontrer ou alors procéder à un effacement du marquage au sol.

Ça nous amuse pas tous les jours d'y aller se « pinquer » dans les impasses pour pouvoir regarder comment ça se passe et en plus se faire copieusement « remonter les bretelles » pour être poli.

On ne peut pas toujours donner raison à tout le monde dans un espace contraint donc on est obligé de faire ce genre de choses. Mais c'était pas facile à faire et c'est comme les plots, il a fait ça pour bien faire parce qu'il faut sécuriser l'espace du marché.

Je reviens sur le marché. On a fermé le premier samedi parce qu'il y avait des contraintes de sécurité qui nous étaient opposées. On s'est aperçu que cela posait des problèmes de fonctionnement.

On est donc revenu sur l'opération en sécurisant cet endroit.

Mais de toute façon, cela ne va pas rester comme ça, vous avez raison. Et le projet de remplacement du marché, sans révolution, va être étudié avec la population, avec les riverains, avec les commerçants.

Je reviens juste sur le règlement. C'est mieux d'avoir un règlement parce qu'après si on a un problème de placier ou des choses comme ça, on a un règlement qui légifère et qui dit les choses parce qu'aujourd'hui c'est compliqué là aussi.

Sur les usages les commerçants du marché sont parfois très regardants et ne veulent pas changer d'emplacement pour des raisons d'habitude du chaland.

C'est un peu compliqué à faire évoluer mais Monsieur BOUYOU qui a une grande expérience du commerce et de la négociation progresse de jour en jour dans ce domaine. »

APPROUVE à l'unanimité

**15-Décision relative à la modification, au titre de l'année 2022, de la facturation pour l'occupation du domaine public - Terrasse - Etablissement la ROTONDE**

Depuis de nombreuses années, l'exploitant de la brasserie la ROTONDE signale en période d'intempérie, une problématique récurrente de flaques d'eau stagnante sur son emprise commerciale couverte - occupation du domaine public communal.

Cette problématique est avérée et aucune solution technique mise en œuvre à ce jour par les services techniques n'a permis de la résoudre.

A ce titre et de façon exceptionnelle, il est proposé d'accorder, à titre dérogatoire, une remise commerciale sur la facture initiale de cet établissement.

Un nouveau titre serait donc émis avec une moins-value de 20% sur la surface concernée.

- Montant initial : 1 119,58 €
- Montant dérogatoire : 895,65 €

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la facturation, au titre de l'année 2022, en faveur de la Brasserie-Bar LA ROTONDE pour l'occupation du domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est tout simplement une grande flaque d'eau située sur un creux de terrasse à LA ROTONDE, ce qui fait qu'effectivement quand il a plu un bon moment, on ne peut pas installer les tables sans se mouiller les pieds et boire un café à cet endroit-là. Très justement le propriétaire demande un geste.

Il y avait deux solutions : soit on « inscrit dans le marbre » cette affaire et tous les ans on ne vous présente pas la flaque d'eau de LA ROTONDE, ce qui me paraîtrait une bonne idée personnellement mais sinon c'est une délibération légale, soit on arrive à regonfler l'espace de trottoir et là c'est beaucoup plus compliqué visiblement puisque plusieurs études ont été faites. On a même percé à un moment donné pour que l'eau s'écoule mais ça ne fonctionne pas.

On va essayer de ne pas vous faire voter tous les ans cette même dérogation. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Nous avons évoqué de façon informelle une installation de tableaux électriques un peu plus haut dans la rue.

Je pense que vous aurez l'occasion de l'éventrer cette terrasse et certainement de faire un écoulement qui soit plus cohérent.

Vous aurez là l'occasion de regarder et puis surtout de trouver une solution. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est très désagréable parce que franchement c'est en plein milieu de la terrasse.

Il y a comme ça une flaque d'eau assez intéressante du côté du parking Marcel Paul à l'Auzelou où là, le parking a été refait sur l'ancienne surface de l'ancienne salle polyvalente.

On n'a pas dû contrôler les travaux au bon moment, en tout cas il ne pleuvait pas quand les travaux ont été contrôlés par les services municipaux, et là vous avez au moins 6 à 8 places, quand il a plu, qui sont totalement inutilisables sinon on rentre et on sort de la voiture avec des bottes.

Cela fait partie des petits sujets qui sont pratiquement impossibles à régler.

Ce sera à mettre au compte des échecs momentanés mais en tout cas c'est regrettable. »

Sur LA ROTONDE on va donc lui accorder la remise si vous en êtes d'accord. »

APPROUVE à l'unanimité

## **POLICE MUNICIPALE**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **16-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Association du Pays de Brive Athlétique Club pour le prêt de matériel pour le championnat de France de Cross-country des polices municipales**

Dans le cadre du Championnat de France de Cross-Country des polices municipales organisé conjointement par la Ville de Tulle et le Tulle Athlétique Club le 7 octobre prochain, le club d'Athlétisme de Brive a été sollicité afin que ce dernier mette à disposition 200 piquets qui permettront de baliser et de sécuriser le parcours le jour de la course.

Une convention de prêt a été établie à cet effet.

Il est précisé que le prêt est consenti à titre gracieux, sous réserve que le prêt soit restitué en l'état et au complet. La durée du prêt n'excèdera pas 10 jours (2 octobre - 11 octobre)

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la convention afférente**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

APPROUVE à l'unanimité

## **STATIONNEMENT**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **17-Approbation de la modification du règlement stationnement sur voirie suite au nouveau dispositif de paiement échelonné pour les abonnements annuels**

Compte-tenu du nouveau dispositif de paiement échelonné proposé aux usagers pour les abonnements annuels « stationnement sur voirie », il convient de mettre à jour le règlement « stationnement sur voirie ».

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du règlement « Stationnement sur voirie » suite au nouveau dispositif de paiement échelonné pour les abonnements annuels et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

**18-Ajout d'un tarif trimestriel pour les abonnements « stationnement sur voirie » pour les étudiant résidents et non-résidents**

Il convient d'ajouter aux tarifs votés au conseil municipal du 6 décembre 2022 (délibération n°36), un abonnement trimestriel de stationnement sur voirie, pour les étudiants résidents ou non-résidents :

-résident : 25 €

-non-résident : 33,50 €

**Il est demandé au conseil municipal d'ajouter aux tarifs votés au conseil municipal du 6 décembre 2022 (délibération n°36), un abonnement trimestriel de stationnement sur voirie, pour les étudiants résidents ou non-résidents :**

-résident : 25 €

-non-résident : 33,50 €

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Est-ce que c'est un distinguo qui est bien utile ? »

Ce sont des étudiants. Que vous ayez une politique tarifaire différenciée, on peut le comprendre mais pour des étudiants.

C'est quand même un statut d'être étudiant et en plus ils ont fait le choix de venir à Tulle. Ils stationnent à Tulle, ils vivent à Tulle et sont comptabilisés dans la population Tulliste. Ils rendent beaucoup de services les étudiants. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Ils n'habitent pas à Tulle justement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « S'ils habitent à Tulle, ils paieront 25 € ».

APPROUVE à l'unanimité

**19- Approbation de la modification des règlements intérieurs des parkings Saint-Pierre, Souletie et Péri**

Pour des raisons de simplification de gestion, les cartes magnétiques liées aux abonnements sur les différents parkings seront désormais vendues aux usagers à la souscription de leur abonnement. Le montant, fixé à 7,00€ l'unité, s'ajoute au montant de la souscription.

Cette nouvelle modalité est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et nécessite une modification des règlements des parkings précités.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs de ces trois parkings et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

### **AFFAIRES SPORTIVES**

*Rapporteur : Monsieur Yvon DELCHET*

#### **20-Approbation de la convention liant la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, la Ville de Tulle et le Club Tulle Football Corrèze relative au fonctionnement du complexe sportif communautaire de Laval Verdier**

Tulle Agglo, propriétaire du site, met à la disposition des communes du territoire les équipements du complexe sportif communautaire de Laval Verdier.

- Les terrains de football, les vestiaires et le club house sont dédiés exclusivement à la pratique du football
- Le terrain stabilisé et le gymnase sont dédiés à la pratique de différentes activités dûment autorisées par le propriétaire du site

Ainsi, le Tulle Football Corrèze, club de football de la commune, utilise comme chaque année, les terrains de football de Laval Verdier, propriété de Tulle Agglo.

Une convention d'utilisation est établie chaque année et fixe les modalités d'utilisation ainsi que les conditions financières.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

### **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Madame Christiane MAGRY*

#### **21-Pôle Musées - Acquisition d'une œuvre intitulée « La robe d'après-minuit » et de 8 dessins préparatoires**

- **Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées**
- **Approbation de la convention de mécénat liant la Ville de Tulle et AG2R la Mondiale**

Depuis 2013, la Ville de Tulle a impulsé et soutenu différents projets artistiques visant à lier dentelle en point de Tulle et création contemporaine. Plusieurs résidences d'artistes, initiées par l'association La Cour des Arts ont permis la création d'œuvres uniques renouvelant l'approche de cette dentelle. Plusieurs de ces pièces contemporaines créées soit par des artistes plasticiens, soit par des stylistes modistes (Delphine Dewachter, Cécile Maulini, Marie-Dominique Guibal, Brigitte Paillet, Anne Berthier, Annie Bascoul) ont été acquises, à partir de 2017, pour les collections du musée du Cloître. Ce fonds d'œuvres contemporaines a vocation à témoigner pour les générations suivantes de ce dialogue fertile entre savoir-faire historique et création contemporaine.



L'acquisition de la Robe d'après-minuit de Franck Claudon s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Il s'agit d'une robe-sculpture, réalisée dans le cadre de la résidence de création qui s'est déroulée de septembre 2021 à juin 2022. Fabriquée à partir de bleus de travail donnés par d'anciens ouvriers de la manufacture d'armes, elle dévoile un intérieur brodé de sequins et de boutons de nacre donnés par la manufacture Maugein. La robe est un hommage au travail caché des femmes mais aussi au travail de manière plus large et au patrimoine de la ville qu'elle affiche de manière symbolique. Cette œuvre est remarquable tant sur sa symbolique que du point de vue de sa réalisation et c'est bien cette exceptionnalité qui a permis le mécénat de la Fondation AG2R La Mondiale.

L'acquisition porte également sur 6 dessins et 2 croquis préparatoires qui documentent le travail de création de la robe. L'acquisition s'accompagne d'un contrat de cession des droits d'exploitation et de diffusion qui permet à la Ville d'être libre de tous droits pour présenter l'œuvre au public et la reproduire à des fins de valorisation. La robe fera partie des pièces présentées par roulement dans le parcours de la future Cité de l'accordéon et des patrimoines. Un film de 12 minutes réalisé par Corrèze TV permet de retracer la création de cette pièce.

Le coût total de l'acquisition est de 30 000 euros. La Ville a obtenu le mécénat de la Fondation AG2R La Mondiale qui soutient cette acquisition à hauteur de 15 000 euros. Il est par ailleurs prévu de solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées de Nouvelle – Aquitaine pour une subvention au meilleur taux (40 %). La dépense restante pour la Ville de Tulle est de 3 000 euros.

Cette proposition a été présentée à la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine le 22 février 2023.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'acquisition de cette œuvre pour affectation aux collections du Musée du Cloître (*Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle*).**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour une subvention.**
- **d'approuver la convention de mécénat liant la Ville de Tulle et la Fondation AG2R La Mondiale.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

*Madame Christiane MAGRY* : « Cette robe « d'après minuit » devrait, lorsque « la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » sera finie, faire partie intégrante de ce Musée dans la mesure où elle représente les trois caractéristiques et les trois identités à savoir la Manufacture des Armes, la dentelle et les accordéons grâce à l'incrustation de petits boutons de nacre à l'intérieur de la robe.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Jusqu'à présent, nous avons été très peu regardant sur les acquisitions du Musée, participant et voulant accompagner les efforts que vous faites pour construire cette polarité autour de l'accordéon.

30 000 € c'est une somme hallucinante au regard du produit, si vous me permettez, ou de l'œuvre d'art si vous lui accordez ce statut-là.

Est-ce que cet artiste a une côte sur Artnet qui légitime ce prix-là ?

Les robes de Paco RABANNE des années 70 se vendent entre 7 000 € et 8 000 €.

30 000 € c'est hallucinant ! Il y a une prétention qui est hallucinante !

Est-ce qu'il a une côte sur Artnet ? Est-ce qu'il est vendu sur Artnet ?

La collectivité va donner aveuglément 30 000 € pour ce projet ? »

*Madame Christiane MAGRY* : « Pour ce qui est de la Ville de Tulle, c'est 3 000 € puisque AG2R La Mondiale donne 15 000 € et 40% sont pris en charge par le FRAM. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « A la fin du compte, il reste 3 000 €.

Je ne peux pas vous dire s'il a une côte à Artnet. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « En fait, il y a trois critères qui déterminent la valeur d'une œuvre d'art. Ce n'est pas l'œuvre d'un grand couturier, ce n'est pas l'œuvre de n'importe qui d'entre nous, c'est une œuvre d'art.

On l'a dit, il y a le critère de la côte. Ce n'est pas Artnet qui définit les prix et les côtes au final.

Il y a quand même une côte de l'artiste c'est-à-dire à quel prix il vend ses œuvres.

Il y a aussi le temps de travail qui fait partie des critères de tous temps. Après, il y a aussi ce que l'artiste demande de cette œuvre.

Ce sont donc les trois façons de déterminer la valeur d'une œuvre. Ce n'est pas moi qui le dit et c'est pas nous autour de cette table mais c'est la définition.

Après cette œuvre est relativement bien financée aussi puisqu'enfin il y a un mécène AG2R La Mondiale qui a quand même trouvé significative cette œuvre pour vouloir la financer à une somme très importante, soit 50%.

Il y a eu différents jurys. L'artiste a produit un certain nombre de pièces notamment des parrainages d'autres artistes contemporains qui sont connus sur la scène internationale.

Ce n'est pas quelqu'un qui vient comme ça et qui « débarque ».

La Ville met 3 000 € et je pense qu'on est d'accord autour de cette table pour dire que ce n'est pas non plus une somme scandaleuse vu le travail. Je voudrais vous rappeler qu'il y a 300 000 paillettes qui ont été cousues. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il y a eu au Cloître il y a deux ans je pense, une robe qui a été faite au crochet qui était magnifique, extraordinaire. Je l'ai vue évoluer puisque je fréquente beaucoup la Cour des Arts.

Ce n'est pas une œuvre qui mérite 30 000 €. Il faut quand même raison garder de temps en temps.

Je veux bien qu'il y ait eu un enthousiasme d'AG2R mais attendez, on ne peut pas tout cautionner. A un moment donné, il faut aussi du qualitatif, reconnaître où est le talent mais là il n'y a pas de qualitatif. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Je ne suis d'accord. C'est une œuvre extrêmement qualitative. »

*Madame Christiane MAGRY* : « Nous avons une vidéo qui montre l'œuvre et nous pouvons vous la montrer pour que vous vous rendiez compte de la valeur de cette robe. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Vous ne pouvez pas comparer le travail. Le travail n'est pas le même. Ce n'est pas un travail de tâcheron, c'est un travail d'artiste. »

APPROUVE par 25 voix pour, 1 abstention et 5 contre

## **22- Pôle Musées – Acquisition de dix instruments et d'un lot d'affiches et de documents (collection Jeannot Perret)**

En matière de collections privées d'accordéons, celle constituée par Jeannot Perret était sans aucun doute l'une des plus importantes en nombre d'instruments. Musicien lui-même et compositeur, Jeannot Perret avait pendant près d'un demi-siècle croisé la route d'accordéonistes célèbres et noué des amitiés avec de nombreuses vedettes.

Installé à La Ravoire près de Chambéry, Jeannot Perret était la mémoire d'une incroyable collection réunissant plus de 940 instruments, des milliers d'affiches, de partitions, dont une partie fut exposée à Tulle lors du Festival des Nuits de Nacre 2002. Décédé en novembre 2021, sa collection est depuis plusieurs mois dispersée dans l'urgence par son épouse Mme Chantal Perret.

En septembre 2022, le Pôle musées s'était rapproché de Mme Perret pour une première acquisition approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

Après discussion avec Mme Perret sur le restant de la collection, une deuxième acquisition est proposée. L'acquisition pour un montant total de 1300 euros porte sur les instruments suivants ainsi que sur un lot conséquent d'affiches et partitions dont l'inventaire détaillé est en cours :

- Basse aux pieds, vers 1900 Belgique (n°829)
- Accordéon chromatique Cavagnolo, Jeannot Perret (n°24)
- Accordéon chromatique Paolo Rogledi (n°329)
- Accordéon Hercule (Belgique, 1900 ca) (n°660)
- Accordéon chromatique Paolo Soprani (n°434)
- Accordéon chromatique Maugein piano, 1930 (n°133)
- Accordéon Hohner Electronium, 1950 (ca), (n°758)
- Accordéon Maugein Lydie Kotala, 1960

- Accordéon clavier – Cavagnolo, 1960
- Micro Stimer accordéon, 1950 (n°191)

Cette dernière acquisition permet au Pôle Musées d'enrichir de manière remarquable sa collection instrumentale et ses fonds documentaires.

Il est prévu de soumettre pour avis l'acquisition à la Commission scientifique d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver l'acquisition des instruments et accessoires listés ci-dessus pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'accordéon et des patrimoines)**

**- d'approuver l'acquisition du lot d'affiches et documents pour affectation aux fonds documentaires du Pôle Accordéons sous l'intitulé « fonds Jeannot Perret »**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette acquisition.**

*Madame Christiane MAGRY :* « Sachant que cet accordéoniste a été très en vue et possède une grosse collection, il va de soi que la Cité de l'Accordéon devait s'en emparer.

Je voudrais préciser aussi que la Cité de l'Accordéon quand elle s'empare de quelque chose, soit qu'il est donné, soit qu'il est payant, c'est aussi pour agrémenter toutes ses collections pour montrer à la fois l'historique de l'instrument et aussi son évolution.

Donc on ne va pas se contenter de mettre sur des étagères un nombre considérable d'accordéons, on va aussi les mettre en scène.

Donc, parfois la Cité de l'Accordéon achète ou fait état de dons d'instruments qui sont en lien avec l'accordéon et l'instrument. »

APPROUVE à l'unanimité

**23- Pôle Musées - Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et le Musée de la Musique - Philharmonie de Paris pour le dépôt de trois instruments de musique appartenant au Musée de la Musique - Philharmonie de Paris**

Au sein de la future Cité de l'accordéon et des patrimoines, le parcours permanent dédié à l'accordéon se déploiera sur près de 375 m<sup>2</sup>. Il va permettre de mettre en lumière une partie de la collection instrumentale rassemblée par la ville de Tulle depuis plus de trente ans.

Ce parcours débute par une séquence expliquant les origines et spécificités de l'accordéon. Elle réunira dans une même vitrine des instruments variés, autres que l'accordéon, mais ayant pour point commun l'utilisation de l'anche libre métallique. Le propos est d'illustrer la diversité des instruments exploitant ce principe sonore et le foisonnement d'inventions autour de ce principe qui jalonnent le XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Pôle musées s'est rapproché de l'équipe de conservation du Musée de la Musique afin de sélectionner des instruments intéressants pour compléter le propos de cette vitrine et absents de la collection tulliste. A la suite de ces échanges, le Musée de la Musique a accepté le principe d'un dépôt permanent pour trois instruments remarquables (cf. dossier photographique):

- Un harmonium, Alphonse Changion, 1846 – D.988.19.1
- Un mélophone – E.1637
- Un cecilium – E.1882

Le dépôt est consenti à titre gracieux pour une durée de 5 années renouvelables, à charge pour la ville de prendre en charge la conservation des instruments, leur transport et leur assurance pour les valeurs indiquées.

Une convention de dépôt, annexée au présent rapport, fixe toutes les modalités de ce dépôt.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de dépôt afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager l'ensemble des démarches administratives liées à ce dépôt.**

APPROUVE à l'unanimité

#### **24- Pôle Musées - Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et la commune de SIRAN pour le dépôt d'objets et instruments appartenant à la commune de SIRAN**

La commune de Siran (15150) est propriétaire d'une collection d'instruments de musique populaire (collection inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) réunie par Gabriel et Louis Cazes et présentée dans le cadre de la Maison des frères Cazes au centre du bourg de Siran.

La commune de Siran et le Pôle musées se sont rapprochées afin d'établir un partenariat entre ces deux musées, proches géographiquement. Le partenariat a pour objet de développer leurs publics communs et se concrétise par un dépôt de 4 instruments et objets (cf. dossier photographique). Ces instruments et objets sont destinés à être exposés dans le cadre du parcours permanent de la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

Le dépôt de la commune de Siran est consenti à titre gracieux pour une durée de 5 années renouvelables, à charge pour la ville de prendre en charge la conservation des instruments, leur transport et leur assurance pour les valeurs indiquées.

Une convention de dépôt, annexée au présent rapport, fixe toutes les modalités de ce dépôt et du partenariat.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de dépôt afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager l'ensemble des démarches administratives liées à ce dépôt.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Etant donné qu'on n'a pas de Conservateur, qui prend ces décisions-là de partenariat ? C'est l' élu ? »

Madame Christiane MAGRY : « C'est la responsable du Pôle Musées qui propose et si l'objet ne nous paraissait pas conforme, comme ça peut arriver d'ailleurs, on a l'esprit de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, on est en mesure de refuser. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Comment est sollicité le Conservateur ? Par la Commune d'origine ?

Comme se passe cette rencontre ?

*Madame Christiane MAGRY* : « S'agissant d'un accordéoniste local, dans ce cas-là c'est facile. C'est l'accordéoniste qui sait qu'il va y avoir un musée lié à l'accordéon et donc qui dit qu'il a une belle collection et qu'il souhaiterait soit la monnayer, soit en faire don.

Et puis, pour le reste effectivement, à la fois des musées ou éventuellement la Conservatrice qui, pensant que cela peut faire bénéficier la collection de quelque chose de plus ou mettre en valeur l'ancienneté de l'instrument ou aussi bien de la dentelle. Elle pense que ça peut être aussi dans ce parcours parce que c'est quand même un parcours. C'est pas seulement se mettre devant une vitrine et regarder les instruments ou les objets, c'est aussi avoir la conscience de ce qui a été fait, de comment ça a été fait, d'où ça vient, d'où ça provient, quel est l'historique et donc cela se fait plutôt dans cette configuration. »

APPROUVE à l'unanimité

## **25- Pôle Musées - Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et la Ville de Montluçon pour le dépôt d'un banjo appartenant au Musée des Musiques populaires de Montluçon**

Dans le cadre du parcours permanent dédié à l'accordéon, une vitrine présentera la naissance des orchestres musette et leur instrumentarium. Le Pôle musées s'est rapproché du musée de Montluçon (MUPOP) afin d'obtenir le dépôt d'un instrument absent de la collection tulliste. Il s'agit d'un banjo ténor 4 cordes, à décor de perloid, daté des années 1930.

Le dépôt du MUPOP est consenti pour une durée de 5 années renouvelables, à charge pour la ville de prendre en charge la conservation de l'instrument, son transport et son assurance. Ce dépôt, comme ceux mis en place avec les autres structures (Philharmonie, musée de Siran), permet aussi à la future Cité de s'entourer d'un réseau de musées partenaires.

Une convention de dépôt fixant toutes les modalités de ce dépôt et de partenariat, a été rédigée à cet effet.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de dépôt**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à ce dépôt**

*Madame Christiane MAGRY* : « Au début du XXème siècle, les orchestres d'accordéon étaient agrémentés d'un banjo. Le fait de pouvoir mettre en évidence à la fois les petits orchestres tels qu'ils se sont manifestés, tels qu'ils ont existé à travers les âges, fait qu'on pense que ce dépôt est important. »

APPROUVE à l'unanimité

## **26- Pôle Musées - Approbation de la convention de prêt liant la Ville de Tulle et la Ville de Brive pour le prêt d'une œuvre appartenant aux collections du musée du Cloître**

Dans le cadre de sa réouverture après travaux, le Musée Labenche a souhaité emprunter aux collections du musée du Cloître, la tête sculptée, dite « *tête de la Bernardine* », afin de la présenter aux côtés de la tête sculptée que possède le musée Labenche.

Appartenant à l'origine à un même ensemble sculpté du XV<sup>e</sup> siècle provenant du monastère du Coyroux, ces deux têtes avaient été réunies lors de l'exposition « *Brive-Tulle, deux villes, une histoire* » au musée du Cloître en 2021. Ce prêt, cette fois de la Ville de Tulle à la Ville de Brive, est une nouvelle occasion de les réunir.

Le prêt est consenti du 16 janvier au 31 mai 2023. Il est prévu une convention de prêt fixant toutes les modalités de transport, d'assurance et de présentation de cette œuvre dans le cadre son exposition au musée Labenche. La sculpture sera ramenée au musée la première semaine de juin afin de prendre place dans la vitrine de l'espace introductif de la Cité de l'accordéon et des patrimoines, qui réunit une sélection d'objets emblématiques de l'histoire de la Ville.

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de prêt liant la Ville de Tulle et la Ville de Brive pour le prêt de la « Tête de la Bernardine » du 16 janvier au 31 mai 2023.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Est-ce que ce sont les témoignages d'une mise au tombeau de ces deux têtes et cela me donne aussi l'opportunité de vous interroger sur le devenir de toutes les pièces « d'art sacré » qui ont été évacuées du Musée du Cloître. Où sont-elles entreposées ?

Je me souviens d'avoir visité en un temps les Réserves municipales et je vois qu'on engrange beaucoup d'objets et qu'on a encore suffisamment d'espaces pour les stocker et est-ce qu'on va aussi rentrer dans une perspective de faire vivre ce fonds municipal qui, bien trop souvent, est abandonné dans les couloirs du temps et on ne voit rien réapparaître.

Je pense que là aussi il y a une collectivité qui est paresseuse, je répète bien le terme paresseuse, dans la gestion de son patrimoine. Il n'y a aucune possibilité pour les Tullistes, pour les nouvelles générations qui sont scolarisées dans les écoles communales de s'approprier ce patrimoine Tulliste, cette histoire Tulliste.

Je pense qu'il y a là un véritable déficit.

Je l'ai stipulé dans le Tulle Mag. J'espère qu'il n'aura pas encore froissé Monsieur BREUILH dans l'expertise ou le regard qui était posé, mon intention n'était pas là.

Je pense qu'il y a un vrai travail à accomplir. Ces Réserves restent des lieux clos et qui ne vivent pas. Il n'y a aucune possibilité d'appropriation.

Ce que nous, nous avons pu faire en d'autres temps, nous avons pu en jouir en d'autres temps. Malheureusement ce n'est plus le cas aujourd'hui et je pense qu'il y a un réel déficit de la politique culturelle municipale ici. »

*Madame Christiane MAGRY* : « Je pense que dans le futur Musée « la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines », il y aura des expositions temporaires. Il y a un très grand espace qui est prévu pour ces expositions.

Donc, ce sera l'occasion aussi de montrer tout ce qui est, comme vous le dites, fermé dans des sortes de dépôts où on ne les voit jamais.

Je pense que ce sera aussi l'occasion, selon le rythme de ces expositions temporaires et aussi, peut-être le besoin des Tullistes et des scolaires, de faire ressortir ces objets et ces richesses.

Je pense, qu'à l'occasion, les expositions temporaires sont à même de pouvoir justement présenter, choisir le moment adéquat pour le faire, faire venir non pas au compte-goutte deux ou trois individus puis deux jours après deux autres, mais peut-être l'occasion de mettre en avant ces collections. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Où sont les objets « d'art sacré »? »

*Madame Christiane MAGRY* : « Ils sont toujours au Musée du Cloître.

Le Musée du Cloître contient encore des collections jusqu'à la fin de l'année 2023. Elles y resteront. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Si vous voulez, à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, nous pourrions faire un point avec le Conservateur.

C'est normal. Ce sont des justes questions auxquelles on doit répondre de manière un peu plus formelle que simplement ce que nous savons aujourd'hui de ce qui se passe.

En tout cas, rien n'est parti en l'état. »

*Madame Christiane MAGRY* : « C'est vrai qu'on a fait un choix mais ça ne veut pas dire pour autant que tout est définitivement clos, fermé.

Lorsqu'on a voulu faire venir de Naves des vestiges de l'Art Préhistorique, la municipalité de Naves n'en a pas exprimé le désir. On pensait que, par rapport à la Cité de l'Accordéon, il était judicieux de mettre en lumière ce qui se passait à Tintignac.

Pour l'instant, nous n'aurons qu'une vidéo montrant la richesse de ces objets mais la demande en avait été faite. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Là aussi, je ne veux pas trainer en longueur mais on voit bien la butée d'une agglomération qui, elle, ne porte pas un projet culturel structurant. Certes on a des petites aventures dans la lecture numérisée qui sont très intéressantes mais qui sont, pour moi, un petit peu désuètes même s'il y a un travail intéressant qui est fait derrière.

Voilà un projet structurant Monsieur BREUILH : essayer de construire des pôles muséaux, de construire une attractivité territoriale à travers le patrimoine.

C'est totalement délaissé par votre EPCI et c'en est malheureux parce qu'aujourd'hui l'attractivité des territoires passe par la culture.

Je ne suis pas là pour convaincre une Majorité de Gauche puisqu'elle a toujours brandi cette idée et je me souviens de Monsieur LAGARDE qui disait « un euro investi dans la culture, c'est deux ou trois euros dans l'économie ».

Le chiffre était fallacieux, on le savait et c'était comme les pertes d'eau dans le réseau de Tulle qui était à la hauteur de 52% ou 53%, quand on savait que c'était totalement le contraire.

Là aussi je pense qu'il y a un effort à faire. Vous voulez des rencontres, des synergies mais il faut les construire.



Ce n'est pas toujours avoir le même discours bêlant de votre assemblée. Il faut trouver des disparités et c'est les disparités dont vous avez peur aujourd'hui.

Vous n'êtes pas capable de construire votre attractivité territoriale.

Vous êtes dans un giron, ce que j'appelle une petite principauté mais il faut aller voir plus loin parce que les autres collectivités voient plus loin et elles construisent, pas seulement sur les façades Atlantiques ou Méditerranéennes.

Vous avez un facteur climatique ici qui est en train de poindre et qui devrait construire aussi l'attractivité de notre territoire.

Hier, j'étais allé chercher des matériaux et il y avait quelqu'un qui venait d'au-dessus de Draguignan et qui disait « j'ai fait un choix de vie et je vais vers des régions plus tempérées. »

Qu'est-ce qu'elle fait l'Agglo là-dessus ? Elle ne fait rien. Elle n'anticipe rien. Elle ne propose rien.

C'est malheureusement ça. C'est ce constat-là qui vous gêne. Il peut être émis. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je ne pense pas que cela le gêne. Monsieur BREUILH a l'habitude du débat.

C'est pas le souci. Vous êtes ici, vous avez un propos qui se tient d'un point de vue défense du territoire et qui vous honore. Vous l'avez réfléchi et vous l'exposez et c'est plus que votre droit. C'est votre devoir.

Mais simplement faites-le à l'endroit où on pourra vous répondre aussi de manière plus générique parce que Michel BREUILH est, ce soir, conseiller municipal de Tulle et il est Président de l'Agglo, tout le monde le sait, et il a présenté les priorités qui étaient celles de la Majorité de ce conseil mais au-delà vous avez tort de ne pas penser que c'est l'endroit approprié pour faire ce type d'exposé.

Je vous aiderai à ce que vous ayez la parole si jamais Monsieur BREUILH vous en prive, je vous le garantis mais faites le là-bas parce qu'ici ça ne suffit pas.

Ici on va vous dire oui mais on n'est pas assez nombreux pour faire basculer une majorité. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Je ne dis pas forcément oui d'ailleurs parce qu'il faut écouter le maire de la commune concernée. Il y a eu un changement de municipalité. Il y a un Maire à Naves qui fait des choix et qui a des priorités et qui n'étaient peut-être pas celles de son prédécesseur. Je respecte aussi les priorités des communes et l'assemblée de la Communauté d'Agglomération n'a pas vocation à dessaisir le Maire de son pouvoir dans sa commune.

Je tiens compte des priorités du Maire de Naves et, à ce que j'en connaisse, pour l'instant la mise en valeur du site de Tintignac est reconnue mais n'a pas été une priorité dans l'aménagement de la commune. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Monsieur le Maire, je ne serai pas le paratonnerre et le bouc-émissaire de cette collectivité. Vous savez très bien quels sont les dangers de cette exposition et puis, n'oubliez pas une chose, quand j'ai proposé de rentrer dans le Bureau, la Majorité a préféré un homme qui est aujourd'hui condamné par la justice et a tout fait pour faire en sorte de nous écarter.

C'est aussi cette disparité-là. Vous vous souvenez ? Un homme qui s'efface au bénéfice de Monsieur CAVITTE que j'avais incité à se présenter sans être candidat.

Je pense qu'il y avait un vice de procédure.

Voilà, c'est aussi ça que vous payez Monsieur BREUILH. Vous payez une pratique démocratique tout simplement. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Quand je vous écoute, j'entends un discours très constructif et qui apporte du souffle au niveau de la Communauté d'Agglomération. Vous apportez du souffle Monsieur CHAUMEIL et je vous en remercie. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est la démocratie. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Tout à fait c'est la démocratie ».

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous nous avez muselés pendant trois ans. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « On a mis trois signataires. Pourquoi il y en a trois ?

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Cela vous gêne ? Pourquoi cela vous gêne ?

*Monsieur Michel BREUILH* : « Cela ne me gêne pas du tout mais ça a été dimensionné par rapport à votre représentativité à vous et vous dites qu'on vous musèle... »

Monsieur CHAUMEIL, vous avez votre voix et vous avez toute la possibilité de vous exprimer mais je ne vous entends pas beaucoup vous exprimer y compris sur les dossiers Tullistes à la Communauté d'Agglomération sauf pour critiquer le Président qui est conseiller municipal à Tulle.

Ce n'est pas quelque chose de très constructif.

Alors je veux dire, coconstruisons ensemble. On a des difficultés. Il y a le point de vue des 42 autres communes et il faut en tenir compte. Il faut arriver à construire un discours qui soit solidaire les uns des autres et donc ce discours solidaire, construisons-le ensemble. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous avez construit nos marginalités, Monsieur le Président. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Et bien vous restez dans les marginalités et on avancera et le territoire avancera aussi. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Je ne voudrais pas « botter en touche » mais par rapport à ce débat sur Tulle et l'Agglomération, faire un passage latéral sur ces questions culturelles pour dire simplement par rapport à ce que disait Christiane MAGRY, et on parlait tout à l'heure de la dimension communautaire des aspects culturels, que d'abord je pense qu'il y a, peut-être, une institution qui pourrait nous aider pour avancer sur ces dimensions communautaires en tout cas du territoire, c'est l'Office de Tourisme où quelques Tullistes siègent et qui pourrait aider à une intégration plus globale, c'est ce que disait Christiane.

Effectivement, on peut en parler à nos amis Navarois sans passer par l'Agglomération mais aussi en tant qu'élus Tullistes. C'est vrai que je regrette aussi, et je pense qu'il faudra qu'on y revienne aussi, qu'on ne puisse pas valoriser un peu plus le carnyx, par exemple, dans notre projet muséal, qu'il ne puisse pas être exposé, qu'on ne puisse pas en faire quelque chose.

On voit bien aujourd'hui que ça ne passera pas forcément tout de suite par la Communauté d'Agglomération mais il y a l'Office de Tourisme qui peut jouer un rôle.

On peut « revenir à la charge ». Et ça pourrait être quelque chose de quand même intéressant pour lancer le projet, y compris pour Naves d'ailleurs, parce que je pense que le Maire de Naves a d'autres priorités et est sur d'autres projets qui le regarde mais ça pourrait être l'occasion de mettre un focus là-dessus et de valoriser ces différentes pièces et tout ce qui est autour de ce qui s'est passé il y a très longtemps à Naves et sur le territoire. »

*Madame Christiane MAGRY* : «Ce qu'on souhaitait justement c'est faire une sorte de doublon c'est à dire comme ce sera fait entre le Musée et la fabrique MAUGEIN, on peut aussi aller voir la fabrique en même temps que l'on va au Musée

Il était possible de faire un doublon entre Tulle et Naves de façon à ce que tout le monde gagne quelque chose. C'est-à-dire que par rapport à nous, exposer ce qu'il nous semblait intéressant d'exposer de cette Maison du Patrimoine de Naves, c'était la proposition qu'on avait faite et qui n'a pas été acceptée. On pensait que c'était plutôt une bonne chose à la fois pour le futur Musée de Tulle et à la fois pour la collection de Naves.

On n' a pas obtenu satisfaction. »

APPROUVE à l'unanimité

### **27-Pôle Musées - Régie de recettes du musée du Cloître - Fin de la mise en vente du catalogue d'exposition Stéphane Montefiore**

Par délibération n°31 du conseil municipal du 10 avril 2017, il avait été décidé la mise en vente à la boutique du musée du Cloître, au prix de 14 € l'unité, de 230 catalogues de l'exposition temporaire Stéphane Montefiore qui s'était tenue du 15 juin au 28 août 2017.

Le stock restant est de 217 exemplaires. Ils ne sont pas destinés à être mis en vente au sein de la nouvelle boutique de la Cité de l'accordéon et du patrimoine, il serait souhaitable que ces catalogues soient déclassés en articles gratuits.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le déclassé en articles gratuits des 217 catalogues de l'exposition temporaire Stéphane Montefiore**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

### **28- Pôle Musées - Cession de matériel (audioguides et accessoires) à titre gracieux à l'association du Groupe d'Amateurs de Géologie de Naves (GAGN)**

Un ensemble de dix audioguides et accessoires (câbles, boucles auditives, socles de chargement, logiciels) avait été acquis et utilisés par les musées en 2017. Devenus obsolètes, il a été décidé de céder ces matériels et accessoires à titre gracieux à tout organisme qui en ferait la demande.

Le Groupe d'Amateurs de Géologie de Naves (GAGN) s'étant montré intéressé, il est proposé de leur céder à titre gracieux l'ensemble de ces matériels qui seront réutilisés dans le cadre de la maison du Patrimoine de Naves.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la cession de matériel à titre gracieux de cet ensemble d'audioguides et accessoires au Groupe d'Amateurs de Géologie de Naves (GAGN),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je pense que c'est pour valoriser la collection PUYAUBERT qu'ils ont demandé ces outils-là.

Je pense qu'on peut aussi travailler sur une réciprocité parce que, certes, la municipalité n'est pas demandeuse, c'est l'association, mais c'est quand même la municipalité qui reçoit dans ces lieux, la Maison du Patrimoine, cette collection. »

APPROUVE à l'unanimité

### **29-Approbation de l'avenant à la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société « LINO JR » pour des interventions de danse jazz**

Le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe, dans le cadre de ses activités artistiques et culturelles, des actions artistiques et pédagogiques en direction de ses élèves, en partenariat avec des artistes, des ensembles constitués ou des associations.

Par délibération du 6 décembre 2022, la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société « LINO JR » pour la mise en place d'un stage de danse Jazz, proposé aux élèves danseurs du Conservatoire a été approuvée.

Une date d'intervention pour ledit stage ayant été changée, il convient de modifier la convention initiale par voie d'avenant.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

APPROUVE à l'unanimité

### **30-Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) pour l'organisation des représentations de fin d'année scolaire du CRD**

Considérant que, la Ville de Tulle, par l'action de son Conservatoire de Musique et de Danse, et le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) partagent des valeurs communes pour favoriser la participation à la vie culturelle et s'inscrivent sur un territoire commun.

Considérant que la Ville de Tulle et le CRMTL s'engagent à développer et à formaliser un partenariat afin de renforcer la promotion des valeurs qu'ils partagent, et, des actions et outils qu'ils développent.

Le CRMTL et la Ville de Tulle décident de réaliser en commun les représentations de fin d'année scolaire du Conservatoire de Musique et de Danse qui se dérouleront du 13 au 17 juin 2023 à la salle de l'Auzelou à Tulle (19).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le CRMTL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE RESSOURCES**

### **PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **31- Modification du tableau des effectifs**

##### **a-Budget Ville**

- Afin de tenir compte de la mise en disponibilité pour une durée de cinq ans d'un agent, il convient :
  - de supprimer :
    - au 1<sup>er</sup> février 2023 un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet
    - au 1<sup>er</sup> mars 2023 un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Afin de tenir compte de mouvements de personnel, il convient :
  - de créer au 1<sup>er</sup> mars 2023, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - de créer au 1<sup>er</sup> mars 2023, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - de créer au 1<sup>er</sup> avril 2023, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - de créer au 1<sup>er</sup> mars 2023, un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
  - de créer au 1<sup>er</sup> mars 2023, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- Afin de tenir compte de la nomination par son employeur principal d'un agent pluri-communal, il convient :
  - de créer au 1<sup>er</sup> décembre 2022, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (10 heures hebdomadaires).
- Afin de tenir compte de la mutation du Directeur du CRD au 24 mai 2023 et d'organiser la procédure afférente à son remplacement, il convient de créer au 1<sup>er</sup> mars 2023 :
  - un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale,
  - un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe,
  - un poste d'attaché territorial,
  - un poste d'attaché territorial principal
  - un poste de directeur territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif d'un agent. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les

postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois.

A la suite du jury de recrutement et en fonction des grades détenus par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

#### **b- Budget Restauration**

- Afin de tenir compte de la mise en disponibilité pour une durée de cinq ans d'un agent, il convient :
  - de créer au 27 février 2023 :
    - un poste d'adjoint technique
    - un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet.
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> mars 2023 :
    - un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

32

#### **a- Approbation de conventions de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du Comité des Œuvres Sociales et du CCAS de la Ville de Tulle**

##### **1) Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du Comité des Œuvres Sociales**

Un agent de gestion administrative qui occupait un emploi à temps complet au CCAS a souhaité prendre le poste de secrétaire du COS de la Ville de Tulle à raison de 0,9 ETP.

Dans ce contexte, cet agent mute sur la Ville de Tulle afin d'être rattaché au budget principal (cf. délibération relative à la modification du tableau des effectifs pour être mis à disposition du COS à raison de 0,9 ETP).

Ces modalités de gestion administrative de la situation de l'agent sont liées à la nécessité de procéder à une écriture comptable (dépenses/recettes) en lien avec la mise à disposition auprès du COS, la mise à disposition de personnel auprès des associations devant être formalisée comptablement.

APPROUVE à l'unanimité

##### **2) Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du CCAS de la Ville de Tulle**

Il est précisé qu'une autre convention de mise à disposition est établie entre la Ville et le CCAS, ce même agent intervenant à raison de 0,1 ETP au CCAS.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les conventions de mise à disposition afférentes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.**

APPROUVE à l'unanimité

#### **b - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du CCAS de la Ville de Tulle**

Un agent de la Ville rattaché au budget principal a sollicité une mobilité auprès du CCAS à raison de 0,5 ETP.

Une mutation de l'agent au CCAS pour une partie de son temps de travail n'est pas envisageable et ce dans la mesure où il n'est juridiquement pas possible de procéder à la mutation d'un agent à temps non complet.

Aussi, le poste budgétaire demeurera inscrit au tableau des effectifs de la Ville et l'agent sera mis à disposition pour 0,5 ETP auprès du CCAS.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention de mise à disposition afférente,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention**

APPROUVE à l'unanimité

#### **33-Avis sur la modification de l'organisation de l'astreinte d'exploitation des parkings couverts**

Lors du Comité Technique du 27 novembre 2020 a été présentée l'organisation des astreintes municipales.

Une délibération relative à l'organisation de la mise en œuvre d'astreintes dans la collectivité a été votée le 8 décembre 2020 consécutivement à la présentation de ce dossier en Comité Technique.

Les astreintes mises en œuvre dans la collectivité sont les suivantes :

- Astreintes liées à la mise en œuvre du dispositif de viabilité hivernale
- Astreinte d'exploitation voirie
- Astreintes d'exploitation des installations électriques
- Astreintes d'exploitation des parkings couverts
- Astreinte de direction

Il est proposé de procéder à une modification de la délibération relative à la mise en œuvre des astreintes concernant l'astreinte d'exploitation des parkings couverts.

Cette astreinte est actuellement tenue par trois agents du Service Parkings.

Il est proposé d'étendre l'astreinte d'exploitation des parkings couverts aux agents du Service du Domaine Public (agents de catégorie C sur les cadres d'emplois d'adjoint technique et d'adjoint administratif).

Cette organisation permet d'assurer une rotation de la mobilisation des agents assurant cette astreinte.

#### Rappel des modalités d'organisation de l'astreinte

L'astreinte est tenue par un agent qui assure les interventions d'urgence en matière d'assistance des usagers et maintenance des appareils.

Durée de l'astreinte : une semaine du lundi 8 h au lundi suivant 8 h.

#### **Conditions de mobilisation : 7j/7, 24 H/24**

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération ; astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Pilotage : chef de parc

5 agents (adjoints techniques, adjoints administratifs) interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir sont contactés par téléphone, les alertes automatiques ou l'appel usager des bornes.

Les modalités de rémunération des astreintes sont définies comme suit conformément à la réglementation applicable.

▪ Pour les agents techniques, les modalités de compensation des astreintes et interventions sont définies comme suit conformément à la réglementation applicable :

<b>Périodes d'astreintes</b>	<b>Astreinte d'exploitation</b>
semaine complète	159.20 €
nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8.60 €
nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10.75 €
samedi ou journée de récupération	37.40 €
dimanche ou jour férié	46.55 €
week-end, du vendredi soir au lundi matin	116.20 €

Une majoration de ces montants peut intervenir conformément à la réglementation applicable.



Pour la filière technique, la réglementation ne prévoit pas la possibilité de recourir à la compensation en temps. Seule l'indemnisation est possible.

En cas d'intervention durant la période d'astreinte, les agents éligibles à l'IHTS sont rémunérés en heures supplémentaires ou bénéficient d'une récupération.

▪ Pour les adjoints administratifs, les modalités de compensation des astreintes et interventions sont les suivantes :

- Les périodes d'astreinte peuvent être indemnisées ou compensées en temps.

Le choix de recourir à la rémunération ou au repos compensateur relève du Conseil Municipal.

#### Indemnisation

<b>Périodes d'astreintes</b>	<b>Astreinte</b>
semaine complète	149.48 €
du lundi matin au vendredi soir	45.00 €
Samedi	34.85 €
dimanche ou jour férié	43.38 €
nuit de semaine	10.05 €
du vendredi soir au lundi matin	109.28 €

#### Compensation

<b>Périodes d'astreintes</b>	<b>Repos compensateur</b>
semaine complète	1.5 journée
du lundi matin au vendredi soir	½ journée
Samedi, dimanche ou jour férié	½ journée
nuit de semaine	2 heures
du vendredi soir au lundi matin	1 journée

La rémunération et la compensation sont exclusives l'une de l'autre.

Il est proposé d'indemniser les agents.

#### ❖ *Pour l'ensemble des personnels*

En cas d'intervention supposant un déplacement sur site durant la période d'astreinte, les agents bénéficieront d'un véhicule de service.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'organisation de l'astreinte d'exploitation des au vu de l'évolution susmentionnée.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pour les parkings surveillés, vidéo-surveillés et barriérés, cela demande du personnel aussi pour les traiter notamment quand il y a des pannes. Là aussi c'est un service aux habitants, aux usagers qu'il faut rendre avec des astreintes qui bloquent les agents de manière régulière, moyennant des rétributions.

APPROUVE à l'unanimité

### **34-Appareil auditif d'un agent de la Ville de Tulle - Approbation du versement de l'aide accordée par le FIPHFP au prestataire ayant fourni l'appareillage**

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique apporte son soutien financier aux collectivités qui engagent des démarches permettant de pallier les handicaps rencontrés par certains de leurs agents.

Les services municipaux ont effectué une demande d'aide financière auprès du FIPHFP pour l'acquisition de l'appareillage d'un agent municipal malentendant.

Un accord a été donné pour une prise en charge à hauteur de 1 429 € des frais liés à cette acquisition et ce dans la limite des plafonds fixés par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Il convient de reverser le montant de l'aide allouée par le FIPHFP perçu par la collectivité à Audio 2000 qui a délivré la prestation.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce versement.**

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES -**

*Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER*

### **35-Approbation d'une convention de groupement de commandes liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo et autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer le marché portant sur prestations maintenance des installations de chauffage et production eau chaude**

Les marchés portant sur la maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude arrivent à échéance en juillet 2023.

Ces prestations ont pour objet l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation des bâtiments de Tulle Agglo et des bâtiments communaux de la ville de Tulle.

La précédente procédure avait fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Ville de Tulle et Tulle Agglo.

Il apparaît opportun de constituer de nouveau un groupement de commandes entre les deux entités afin de rationaliser au mieux les coûts de maintenance induits par la procédure.

Le projet de convention de groupement de commandes ci-joint propose de :

- définir les modalités de fonctionnement du groupement : gestion du dossier du lancement de la consultation à l'attribution de chaque marché par le coordonnateur du groupement.
- désigner le coordonnateur du groupement (en l'occurrence le Président de Tulle agglo),
- désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement (en l'occurrence les membres de la CAO de Tulle Agglo)
- décrire les dispositions financières liées au fonctionnement du groupement.

Une fois la convention de groupement de commandes établie, une consultation en procédure formalisée sera lancée sous la forme d'un appel d'offres pour un montant prévisionnel de 126 000 € / an pour une durée de trois ans, soit un coût prévisionnel de 380 000 € HT (210 000 € HT pour la Ville et 170 000 € HT pour Tulle Agglo).

La commission d'appel d'offres du coordonnateur procédera par la suite à l'attribution au vu des critères d'analyse pondérés de la manière suivante :

- 1- critère valeur technique : 40/100
- 2- critère prix : 40/100
- 3- critère environnemental : 20/100

#### **Il est proposé au conseil municipal**

- **d'approuver la convention de groupement de commandes à conclure entre Tulle agglo et la Ville de Tulle pour la consultation portant sur la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant**

APPROUVE à l'unanimité

#### **36- Approbation de la modification des statuts de Tulle Agglo afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et de transformation énergétique**

Les statuts de Tulle Agglo actuellement en vigueur ont été arrêtés par Monsieur le Préfet le 22 décembre 2017.

Considérant qu'afin de faciliter l'accès aux subventions Fonds chaleur, l'ADEME, agence de l'Etat pour la transition écologique, propose aux territoires (EPCI, Syndicat de l'énergie ou le cas échéant département, des contrats territoriaux qui permettent de mobiliser des crédits fonds chaleur sur des projets d'investissement dans des énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie, solaire thermique) quelle que soit leur taille,

Considérant que pour permettre le déploiement du contrat et des crédits adossés sur le territoire des EPCI partenaires afin de mobiliser des subventions complémentaires au bénéfice de porteurs de projets (publics et privés hors particuliers) et d'acter une convention de mandat avec l'ADEME, il est nécessaire de préciser la compétence de Tulle Agglo « protection et mise en valeur de l'environnement »,

Considérant que le 5 juillet 2021, le Conseil Communautaire a validé l'appui proposé par l'ADEME au titre du contrat d'objectif territorial (COT), Territoire engagé Transition écologique et qu'il permet de disposer d'un état des lieux des actions en faveur de la transition écologique menées par Tulle Agglo eu travers de toutes les compétences exercées et de bénéficier d'un financement de 350 000 € pour financer des actions d'ingénierie,

Considérant que par ailleurs, Tulle Agglo a défini le mix énergétique et les trajectoires de déploiement des énergies renouvelables sur son territoire à l'horizon 2050 au prisme des énergies renouvelables citoyennes et que cette feuille de route de développement des énergies renouvelables a été prise en compte dans la stratégie climat air énergie de Tulle Agglo validée en mars 2022,

Considérant qu'un projet de loi d'accélération des énergies renouvelables pourrait renforcer le rôle des EPCI dans la planification énergétique et en particulier dans la définition des zonages prioritaires qui pourraient permettre aux projets de bénéficier d'instructions accélérées,

Considérant qu'avec la publication de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018, une nouvelle obligation est inscrite au Code de la construction et de l'habitation, à propos de la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire Français,

Considérant que le décret tertiaire vient préciser ces obligations et que les communes et leurs intercommunalités sont donc obligées dans la réduction des consommations énergétiques de leur patrimoine et doivent organiser les moyens techniques et financiers pour engager l'action,

Considérant, en outre, que les réseaux de chaleur et de froid permettent de remplacer de manière efficace et rapide des consommations d'énergies fossiles par des énergies renouvelables et ainsi atteindre les objectifs de stabilisation des coûts, souveraineté énergétique, lutte contre la précarité énergétique, réduction des émissions de carbone, création d'emplois pérennes et sécurisation de l'accès à l'énergie,

Considérant que pour sécuriser l'action de Tulle Agglo en matière de coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables, planifier le développement des énergies renouvelables sur la base des attendues et projets, permettre à l'agglomération de se doter de moyens complémentaires sur le volet maîtrise de l'énergie au service de ses communes membres et faciliter l'émergence de réseaux publics de chaleur ou de froid, il est nécessaire de préciser la compétence de Tulle Agglo « protection et mise en valeur de l'environnement »,

Considérant enfin que pour accompagner les outils garant de l'intérêt général permettant de décaler les charges d'investissements, permettre la participation croisée des communes et de Tulle Agglo au capital de sociétés de production d'énergie renouvelable et assurer leur capacité de développement, il est nécessaire de préciser la compétence « développement économique »,

Le Conseil Communautaire a, dans ce contexte, approuvé, par délibération en date du 12 décembre 2022, la modification des statuts de Tulle Agglo, notamment son article 4 « Compétences » afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et transformation énergétique.

Ces modifications portent sur 4 points :

- Modification n°1 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique et le cas échéant des enveloppes dédiées au bénéfice des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche intercommunale
- Modification n°2 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de l'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables
- Modification n°3 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie
- Modification n°4 : Précision de la compétence « développement économique » :
  - Participation au capital et à la gouvernance de sociétés de production des énergies renouvelables

La modification n°3 concerne plus particulièrement la Ville de Tulle avec son projet de réseau de chaleur. Si la Communauté d'Agglomération valide la modification de ses statuts telle qu'elle est prévue, ce sera elle qui deviendra maître d'ouvrage du futur réseau de chaleur.

Par courrier du 19 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo a notifié à la Ville de Tulle la délibération précitée modifiant les statuts et lui a indiqué qu'il convenait de délibérer dans un délai de trois mois afin de se prononcer sur les modifications envisagées, étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population) et est prise par arrêté du représentant de l'Etat.

Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur les modifications de rédaction des statuts de Tulle Agglo.

Considérant que Tulle Agglo dispose de moyens d'intervention plus importants que la Ville pour mener à bien des projets énergétiques d'ampleur, il paraît opportun de lui confier ce type de missions.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de Tulle Agglo afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et de transformation énergétique.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Bonne nouvelle, Monsieur BREUILH, ce soir.

Nous ne nous opposerons pas. N'oubliez pas qu'il y a quinze ans, nous portions le réseau de chaleur et je me rappelle que cette assemblée nous « riait au nez ».

Et puis je ne voudrais pas vous accabler, parce que mon souci n'est pas là, je veux avoir quand même un comportement chrétien. Et puis ne nous trompons pas, nous sommes dans une expression démocratique. Nous ne sommes pas dans des attaques à des personnes.

J'ai toujours été très respectueux, Monsieur BREUILH, sinon je serais allé devant la justice. Vous n'auriez pas hésité. Vous m'auriez trainé devant les tribunaux. J'ai toujours été très respectueux. C'est tout.

Après, rappelez-vous la centrale de bar, le formidable raté de l'Agglo aussi. Certes, l'investissement était lourd à l'époque mais aujourd'hui quel investissement ce serait. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Peut-on refaire l'histoire et rivaliser avec une filiale d'une société Suisse, nous, la petite Communauté d'Agglomération de Tulle ?

18 millions d'euros, ce n'était pas dans nos possibilités et ce sont des sociétés qui verdissent leur production d'électricité et quand elles veulent y mettre le prix, elles y mettent le prix. Nous ne sommes pas dans la même catégorie.

Simplement, je ne veux pas trop allonger le débat mais c'est un sujet important, vous l'avez d'ailleurs annoncé vous-même.

Et on le voit d'ailleurs au travers des DOB qu'on peut tenir les uns et les autres, le sujet de l'énergie est quelque chose qui devient central à la fois en termes de consommation et en termes de production.

On travaille ce sujet-là au niveau de l'Agglo en tant que structure porteuse de plusieurs EPCI.

Ce qui est proposé d'abord, c'est un changement de statuts. Ce n'est pas neutre. Sera-t-il possible ou pas ? On n'en sait rien.

Il faut attendre trois mois. Les communes ont trois mois pour délibérer. Elles ont reçu la notification mi-décembre et elles ont jusqu'à mi-mars, donc on verra début avril si on a une majorité qualifiée.

On ne modifie pas les statuts de sa propre volonté mais en liaison les uns avec les autres avec une majorité soit 2/3 tiers des communes représentant 50% de la population, soit 50% des communes représentant les 2/3 de la population. Ce ne sont pas des majorités qui sont de circonstance mais ce sont des majorités qui sont consolidées.

C'est un sujet, effectivement, qui nous semble collectivement important mais, là-aussi, qui se heurte à des positions des uns et des autres.

Notamment en matière d'énergies renouvelables, la compétence appartient aux communes. Donc, ce sont les communes qui doivent la transférer à la Communauté d'Agglomération contrairement aux métropoles ou aux Communautés Urbaines où elle la production d'énergies renouvelables est, de droit, confiée à ces structures. Ce n'est donc pas le cas pour les Communautés de Communes et les Communauté d'Agglomération.

Il faut donc enclencher quelque chose qui est important et qui se construit, là-aussi les uns avec les autres.

On a plusieurs motifs de modifications statutaires. Le premier c'est de porter un contrat d'objectifs territorial avec l'Etat, plus précisément avec l'ADEME qui est une agence de l'Etat et qui passe des contrats qui permettent de rendre des projets de réseaux de chaleur éligibles au Fonds chaleur, qui améliore l'équation économique du projet.

Il y a deux entrées au niveau du contrat. Il y a une entrée patrimoine et une entrée territoriale.

L'entrée patrimoine, ça peut être le cas d'un réseau comme celui de Tulle qui, par lui-même, a une puissance installée qui fait qu'il est éligible, de fait, au Fonds chaleur.

Et puis, il y a l'entrée territoriale où on cumule des petits projets qui sont inférieurs au seuil d'accès au fonds chaleur qui est de 1 200 MWh/an distribués mais qui, cumulés, passent le seuil des 1 200 MWh/an et qui sont donc éligibles au Fonds chaleur et qui ont une équation économique qui les rend potentiellement faisables, ce qui ne serait pas forcément le cas.

C'est pour cela que vous avez cette limite de 600 MWh/an parce que c'est la moitié du seuil d'éligibilité au Fonds chaleur et on a souhaité conserver pour les petits projets, les projets qui ne sont pas les plus importants, le fait de pouvoir garder la maîtrise d'ouvrage communale.

C'est pour ça qu'en dessous de 600 MWh/an, le curseur ça reste la maîtrise d'ouvrage communale.

Au-dessus de 600 MWh/an, c'est ce qu'il est proposé au Conseil Municipal à Tulle, c'est de pouvoir avoir un transfert de maîtrise d'ouvrage c'est-à-dire que le projet reste, bien sûr, privilégié dans la gouvernance de la commune qui porte le projet mais celui-ci serait porté par la Communauté d'Agglomération.

Pourquoi ? Parce que cela nécessite des capitaux importants et des outils. Il se trouve qu'on a construit depuis plusieurs années, donc on a aussi anticipé à une époque où les projets d'énergies renouvelables n'avaient pas une équation économique pour pouvoir souvent être réalisés, une Société d'Economie Mixte avec sept communes dont des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération, comme Chamberet, par exemple, ou Uzerche.

Cela a permis de valoriser une société avec un énergéticien, un opérateur national voire international qui est au capital de la société et des capitaux publics : la Communauté d'Agglomération et sept communes.

Cet outil est au service du territoire et permet de réaliser concrètement les projets de réseaux de chaleur. Il y en a trois qui sont en cours de réalisation. Un au niveau du centre aquarécréatif de Tulle, lié avec la Salle des Musiques Actuelles. Cela fait 37 m<sup>2</sup> de canalisations. C'est peu mais cela permet de passer la TVA de 20% à 5,5% et d'être éligible au Fonds chaleur et d'avoir des réductions après dans le coût de fourniture de la production qui doit être important parce que, c'est une chaufferie biomasse qui va être réalisée, même si le bois prend de la valeur aussi, c'est en dessous du coût de la fourniture du gaz.

On a un deuxième réseau de chaleur sur Uzerche avec le Département de la Corrèze qui alimente un gymnase qui dépend du Collège, une piscine et un petit bâtiment de la municipalité.

Le troisième réseau de chaleur est sur Chamboulive avec 17 logements de Corrèze Habitat, un EHPAD, une mairie-école et une salle polyvalente.

Pour vous situer le niveau des 600 MWh/an, Chamboulive avec ses 17 logements, l'EHPAD, la Mairie-école et la salle polyvalente c'est 500 MWh/an. Ce sont des projets qui sont d'une certaine taille et qui resteraient sous la possibilité parce que les communes ne souhaitent pas complètement être dessaisies.

Par contre, quand on passe sur une taille un peu plus importante de projets cela nécessite des capitaux et la SEM ENR'EZE nécessite une recapitalisation si elle souhaite porter des projets parce qu'elle sera soumise à la règle de la concurrence.

Elle pourra faire acte de candidature sur un projet sur Tulle ou ailleurs mais des projets qui sont importants et qui nécessitent des volumes capitalistiques importants.

Faire un projet c'est à la fois répondre à une Délégation de Service Public ou à une concession. On est plutôt sur des Délégations de Service Public. On répond à un certain Cahier des Charges et c'est l'opérateur qui réalise et qui fait la maintenance pendant 20 ans de l'équipement et qui remplace tous les composants s'il y a besoin.

Ce nécessite un coût. Il faut pouvoir l'absorber et c'est pour cela qu'on a la nécessité d'avoir une recapitalisation de la SEM ou de pouvoir participer à des financements participatifs dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Commercial, notamment la SCIC « Villageoise de Corrèze » qui est née à Naves, avec l'appui de la municipalité de Naves, qui crée des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments dans les bourgs et qui peut être étendu à de nombreux bourgs et villages de la Communauté d'Agglomération.

Mais recapitaliser la SEM d'une part, participer à un financement participatif ne serait-ce qu'à hauteur de 10%, c'était le seuil qu'on s'était fixé, des financements privés qui concourent au financement de la SCIC, ça ne nous est pas possible si on n'a pas la compétence production en matière d'énergies renouvelables.

On a été « retoqué » par la Préfecture donc on a fait une réunion avec le Secrétaire Général qui est dans un esprit toujours d'aide au niveau des collectivités et qui l'a été avec nous mais quand on discute, il faut faire un compromis. Une discussion amène à rapprocher les positions qui n'étaient pas forcément divergentes mais qui étaient réconciliables et c'était bien de le voir de cette façon-là.

C'est donc pour ça qu'il y a ce curseur parce qu'on garde une partie de la production pour les petits projets qui ne nécessitent pas de financements importants mais qui nécessitent de l'ingénierie qu'on peut apporter, par ailleurs, au niveau des maîtres d'ouvrage mais, par contre, qui nécessitent des recapitalisations pour des projets plus importants.

Tout ça est né de la volonté d'avoir des outils opérationnels qui permettent de réaliser des projets et le contrat d'objectifs territorial est aussi au service de plusieurs autres territoires puisqu'on doit être la structure porteuse.

Le Syndicat de la Diège a signé un contrat d'objectif territorial pour aider, là-aussi, les petits projets à être éligibles au Fonds chaleur sur son territoire.

L'Agglo de Brive le fait pour son propre territoire. Elle va signer le contrat prochainement.

Quant à nous, nous devons signer un contrat d'objectifs territorial courant avril ou courant mai avec l'ADEME, avec l'ensemble des autres EPCI du département, c'est-à-dire Xaintrie-Val Dordogne, Egletons-Ventadour Monédières, V2M, Midi Corrèzien, Lubersac-Pompadour.

Vous voyez que c'est une action qui n'est pas calée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération mais qui est à l'échelle de quasiment la moitié du département.

C'est un objectif qui est important et qui sera appuyé par d'autres actions en matière de consommation des bâtiments tertiaires notamment avec le Décret tertiaire qui oblige l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont des bâtiments tertiaires publics ou privés de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à avoir des réductions de consommation d'énergie de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2050, de 60% de la consommation observée en 2010, en 2060.



Tout cela va entraîner des investissements assez gigantesques et, avec l'ambition qu'on nous connaît, on s'apprête à pouvoir répondre présent parce que c'est un enjeu fondamental pour les territoires. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci pour cette présentation précise.

Est-ce qu'elle appelle des remarques particulières ou est-ce qu'on peut passer au vote ? »

APPROUVE à l'unanimité

## **PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **TRAVAUX-**

*Rapporteur : Monsieur Gérard FAUGERES*

#### **37- Décision relative à la vente de véhicules et matériels à des sociétés**

La Ville a décidé de mettre en vente des véhicules dont elle n'a plus l'utilité ou qui ne correspondent plus à ses besoins.

La vente s'est effectuée via le site AGORASTORE pour la période d'enchère du 14 au 21 février 2023.

Vu l'offre formulée, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente :

- d'un Renault S135 immatriculé 2570SW19 à la Société KLEIN MATERIAUX  
9, rue Mardoché Schuhl - 67230 WESTHOUSE au prix de 4 714.00 €.
- de 3 godets Case 590 Super M, à la Société SARL BESSON BOIS – 2, rue des  
anciens commerces - 03140 FLEURIEL au prix de 550,00 €.
- d'une tondeuse Grillo immatriculé DV-061-BA, à la Société AUTO UNGAR  
GMBH&CO. KG – In der Lach 68 - 90530 WENDELSTEIN au prix de  
5 657.00 €.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la vente de ces véhicules et matériels et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ce n'est pas lié au présent rapport mais est-ce qu'on aborde maintenant les questions diverses ou est-ce qu'on attend ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Nous allons aborder la motion, comme c'est le dernier point. »

Je rappelle le principe de la Motion que nous présentons au titre de la Majorité de Tulle et on verra quel vote elle obtient. C'est un sujet relatif au projet de réforme des retraites puisque nous considérons qu'elle n'est, en l'état, ni bien conduite, ni bien menée et encore moins bien présentée en termes d'opportunité. »

APPROUVE à l'unanimité

## MOTION

*Rapporteur : Monsieur Bernard COMBES*

### **38- Motion de la Ville de Tulle relative au projet de réforme des retraites**

Le projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement prévoit notamment de reporter l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'une majorité de Français, selon tous les sondages.

Ce texte ne consiste pas à corriger les inégalités existantes, mais à réaliser des économies au détriment de certaines catégories de salariés.

Ainsi, plusieurs dispositions de ce projet vont pénaliser particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui exercent des métiers pénibles, ainsi que les femmes aux carrières incomplètes.

Cette réforme entraînerait aussi une plus grande précarité pour les demandeurs d'emploi seniors, déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage, si bien que certains d'entre eux devraient être pris en charge par le dispositif de solidarité via le RSA versé par les Départements.

Le minimum de pension de retraite voté en 2003 prévoyait déjà un montant de 85 % du SMIC, mais il n'a jamais été appliqué. Dans ce nouveau projet, le minimum de 1 200 euros brut ne concernera que les carrières complètes. Par conséquent, beaucoup de personnes en seront exclues, en particulier parmi les femmes.

**En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville de Tulle demande le retrait de ce projet de réforme, qui fragiliserait davantage les personnes les plus modestes. Il demande l'élaboration d'une réforme juste et équitable en concertation avec les organisations syndicales, avec la mise à contribution des revenus financiers au lieu d'un report de l'âge de départ en retraite.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « Voilà ce qui est soumis au vote des conseillers municipaux de Tulle.

Qui veut dire quelque chose ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je ne sais pas s'il y a des membres de la Majorité qui veulent s'exprimer sur ce dossier ô combien brûlant.

Je pense qu'il est aujourd'hui devant le Sénat et que, cette après-midi, il y a quand même beaucoup d'avancées qui ont été acceptées par le Gouvernement, par exemple, le statut des femmes qui étaient particulièrement dévalorisées par leurs trimestres où elles étaient, je dirais, futures mères de famille ou mères de famille.

C'est toute la politique familiale qui se dessine derrière et qui était, ici, attendue par la lecture qui en était faite.

La Droite se déchire sur ce dossier. Je suis plus dans une Droite Aurélien PRADIER, une Droite sociale. Je ne suis pas celle de Monsieur CIOTTI. Je n'habite pas sur la Côte Varoise et nous n'avons pas les mêmes publics.

Et puis surtout je sais, comme Aurélien PRADIER, regarder les gens qui vivent autour de moi. Lui, son frère est boulanger donc il a une acuité que n'ont certainement pas beaucoup de députés ou qui l'ont perdu entre temps.

Donc c'est une réforme qui est inique et c'est surtout une réforme qui va « enfanter dans la douleur » parce qu'il n'y a pas un dialogue encore gouvernemental qui est véritablement établi et je pense que Monsieur MACRON le paiera et avec lui, Elisabeth BORNE.

Nous avons pu comprendre que les syndicats, le 7 mars prochain, vont avoir une synergie commune et ça, c'est quand même une première à l'échelle du pays.

Il y a des grèves reconductibles qui vont être lancées. Je pense que Monsieur MACRON paye la facture des « Gilets jaunes », d'une France qu'il n'a pas voulu voir.

Cette France de la ruralité que nous incarnons, celle qui s'oppose aux métropoles, cette France des oubliés, des laissés pour compte, qui n'est pas dans la mondialisation, qui n'est pas dans la tertiarisation.

Et ce sont les gens avec qui nous vivons, dont nous avons accompagné les carrières parce que je pense qu'on est quand même dans des âges canoniques où on peut dresser des constats sur ce que furent les trajectoires des uns et des autres.

Vous savez, il y a un boulanger qui a mon âge et qui travaillait chez ESPINASSE. Il est invalide maintenant et quand je le vois, je vois un garçon avec qui j'étais à l'école primaire et je vois comment il a été abîmé, certainement aussi par d'autres accidents de la vie, proposer, concevoir qu'à un certain moment on amène cette personne jusqu'à 64 ans, c'est totalement inepte.

Bien sûr que nous sommes solidaires des gens avec qui nous vivons même si, pour beaucoup, la Droite Tulliste renvoie à des représentations d'un autre temps, elle est auprès des plus pauvres. Elle est auprès des travailleurs parce que ce sont nos frères d'histoire tout simplement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est bien exposé.

Je crois que cette réforme des retraites répond à une volonté de rassurer les marchés financiers ni plus ni moins et à l'horizon 2030.

Je crois que vous avez très bien dit les choses et que cette motion peut passer dans la mesure où elle est circonscrite aussi en termes d'attente et de rejet. Je vais donc la proposer au vote. »

ADOPTÉE à l'unanimité

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je vous en remercie. Je crois effectivement que c'est l'expression forte de notre communauté municipale.

Nous allons passer aux questions diverses. Monsieur CHAUMEIL. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « J'aurais une question diverse. Je n'ai pas pu vous la présenter parce que je suis arrivé un peu tardivement.

Depuis de nombreux mois et je voudrais que nous fassions écho à des temps de conversations que nous avons eu antérieurement ici et je voudrais que vous assuriez à ces Tullistes qui m'interpellent sur la condition locative de certains habitats à Tulle qui sont fortement dégradés avec des locataires pris en otage entre la possibilité de se loger et puis l'impossibilité de trouver un meilleur produit, que vous assuriez ici qu'il y a une volonté municipale de lutter contre cette pratique des « marchands de sommeil » qui s'est un peu trop généralisée avec, la complicité ça serait un terme qui serait trop fort, avec notre acceptation trop souvent. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est plutôt une constatation de la réalité du marché de la location sur la Ville de Tulle. Je vois très bien à quoi vous faites allusion et on a beaucoup de problèmes de cette nature.

Le CCAS, en premier lieu, constate avec ses agents sociaux des situations graves d'une part et, d'autre part, il y a aussi le fait que, souvent les loyers sont pris directement en charge par les CAF et que, par conséquent, le contrôle par les CAF n'est pas réalisé.

Du coup, cela entraîne une sorte de disculpation des propriétaires qui se disent « de toute façon, moi je ne loue pas cher mais je loue. Et si je loue, j'encaisse mon loyer directement par la CAF, donc ce qui se passe après ne m'intéresse plus ».

Cela génère, dans les quartiers notamment, des difficultés grandissantes parce que cette cohabitation est difficile.

C'est pour ça qu'un des objectifs majeurs de l'action que nous menons dans ce cadre, est ce qu'on appelle le « permis de louer » et que nous mettrons en œuvre dans le cadre de l'action municipale, c'est-à-dire que chaque fois qu'un propriétaire voudra louer son appartement, il devra passer notamment par les services de la Ville, le service Urbanisme, pour contrôler la qualité du logement, s'il répond aux normes d'habitabilité d'aujourd'hui, avec des règles précises qui ne sont pas des règles au-dessus de la loi mais juste la loi de façon à faire observer que ce « permis de louer » soit délivré ou pas en fonction de cette réalité et, y compris, qu'à chaque renouvellement de bail, on puisse rentrer dans ce schéma.

Aujourd'hui, tout ce qui se passe déjà et qui existe déjà et qu'il faudrait remonter en fait. Le point zéro qu'on va avoir au niveau de l'application du permis de louer nous permettra ensuite, au fur et à mesure des baux à renouveler, de contrôler.

Vous avez raison, cela a été souligné par beaucoup d'habitants aussi qui nous sollicitent dans le cadre des réunions que je peux avoir, de mes permanences qui viennent me dire les difficultés et puis surtout on s'en aperçoit avec les services sociaux mais aussi ceux du Département.

C'est un vrai sujet et quand parfois ce sont des désordres plus grands qui sont dans les quartiers liés à ces disfonctionnements-là, parce que finalement les gens sont mal logés, ils le vivent mal et, du coup, il y a un disfonctionnement citoyen qui s'en suit parce que, par manque de respect de soi dans l'appartement qu'on habite, on a tendance finalement à agréger d'autres mécontentements et à les faire vivre à ceux qui sont autour.

La réponse ça sera celle-là. Vous posez une question éminente à savoir celle du vivre au quotidien.

Toute personne qui a des signalements à faire de situations, pas forcément en Conseil Municipal parce que je rappelle qu'ici c'est le lieu d'un débat public, rendu public mais d'un débat qui est organisé dans le cadre du Conseil Municipal donc ce n'est pas le lieu où on vient exprimer forcément les choses qui sont d'ordre privé, privatives ou citoyennes.

En tout cas il y a un lieu pour le faire et s'il y a des choses à dire on les recevra très volontiers.

Je crois que c'était simplement l'objectif qui était le vôtre. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Au CCAS, comme l'a dit Monsieur le Maire, on est très préoccupés par ces situations.

Je vous invite aussi à faire remonter des situations directement à la Directrice du CCAS pour qu'on s'en préoccupe.

On travaille aussi avec le service Urbanisme pour des situations complexes parce que quand on en arrive à des situations de mal logement, c'est qu'il y a des problèmes difficiles à résoudre aussi et ce n'est pas juste la question du mal logement.

Il y a souvent des problématiques annexes et associées et c'est souvent assez difficile de travailler sur ces situations.

Il y a souvent pas que le mal logement. Il faut souvent qu'on se mette à plusieurs autour de la table pour essayer de répondre au mieux aux besoins des personnes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Signalez-nous toutes situations. On les prendra en compte dans la mesure du possible.

Il y a une Police Municipale, un Médiateur urbain et une Médiatrice de rue qui fait tout le travail nécessaire et des élus en charge de ce secteur au CCAS, des élues qui sont proches telles que Zohra HAMZAoui, Christine COMBES, bien sûr Sylvie CHRISTOPHE et qui travaillent avec nous tous sur ce sujet-là.

Merci beaucoup.

Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt pour le vote du budget. Ce sera le 11 avril prochain. »

Tulle, 28 février 2023

La séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

  
Clément VERGNE